



Photo AFP

Nicolas Sarkozy a annoncé à la télévision depuis l'Élysée, le 29 janvier, une série de mesures, au nom de la "compétitivité" des entreprises, prenant l'Allemagne comme modèle (lire page 4).

## D'un sommet à l'autre

Le sommet de l'Union européenne qui s'est tenu le 30 janvier manifeste à la fois la crise de dislocation de cette dernière et, de ce fait, la nécessité de frapper encore plus fort les travailleurs et la population dans tous les pays (lire pages 10 et 11). C'est dans ces conditions que la mal nommée Confédération européenne des syndicats (CES) appelle à des manifestations européennes le 29 février. S'agit-il de manifester pour exiger le retrait de toutes ces mesures destructrices ? Non. L'appel de la CES, entre autres, c'est donner un « nouveau rôle à la BCE (Banque centrale européenne — NDLR) ». Alors que cette dernière est précisément au centre de toutes les offensives de destruction des droits et garanties. Le même jour, les travailleurs belges, à l'appel de leur organisation syndicale, la FGTB, étaient en grève générale massive contre les plans d'austérité mis en œuvre par le Premier ministre « socialiste » Elio Di Rupo (lire page 10). Dans tous les pays, les travailleurs veulent voir mettre un coup d'arrêt à cette spirale destructrice. Alors qu'en France la campagne présidentielle bat son plein, le 31 janvier, à l'appel des syndicats FO, SNES, CGT, les enseignants se sont mis en grève pour exiger l'annulation, maintenant, des suppressions de classes et de postes, et le retrait, maintenant, du projet d'évaluation des enseignants (lire pages 5 et 6). Ces questions sont posées partout.

Marguerite Leuwen

# Baisse des salaires et casse du Code du travail au menu de la campagne présidentielle

Yan Legoff

## De nouvelles exonérations pour les patrons, de 13 milliards d'euros

Pour les salaires allant jusqu'à 2,1 fois le Smic (2 300 euros net), les patrons seraient totalement exonérés de cotisation « famille » de la Sécurité sociale (5,4 % du salaire brut), et partiellement, jusqu'à 2,4 fois le Smic. Montant estimé de la mesure : 13 milliards d'euros que les patrons ne verseraient plus à la Sécu. C'est une mesure de baisse des salaires, car le salaire, ce sont aussi les cotisations. Double peine pour les travailleurs : ils paieraient en plus la compensation par l'État de ces exonérations. Sarkozy compte principalement augmenter, à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain, le taux normal de la TVA de 1,6 point, qui passerait ainsi de 19,6 % à 21,2 %. Un point de TVA rapportant environ 7 milliards d'euros dans les caisses de l'État, c'est près de 11 milliards d'euros que les travailleurs paieront de leur poche, à la place des patrons. Le reste, environ deux milliards, serait financé par une hausse de la CSG sur « les revenus du capital » (qui incluent les plans d'épargne logement !). Les patrons, par les décisions des gouvernements successifs de toutes couleurs politiques depuis 1992, bénéficient déjà d'exonérations qui se montaient, en 2010, à 29,9 milliards, centrées principalement sur les salaires jusqu'à 1,6 fois le Smic. Avec cette nouvelle exonération, ce montant passerait à près de 43 milliards d'euros par an, prélevés sur le budget de l'État. Cela représente 1,7 fois le budget du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, ou les deux tiers de celui de l'en-

seignement public du premier et du second degré (retraites des personnels comprises) ! Cela revient aussi à exonérer totalement en France les entreprises de l'impôt sur les bénéfices, d'un montant équivalent !

## Les accords « compétitivité-emploi » : pulvériser le Code du travail et les conventions collectives

Tout salarié, en France, est protégé par le Code du travail ; les conventions collectives s'appliquent à toutes les entreprises d'une même branche. Les accords « compétitivité-emploi », qui seraient des accords d'entreprises, permettraient de pulvériser ce socle du droit du travail. Sarkozy a déclaré : « Si une majorité de salariés se met d'accord dans une entreprise (...) pour décider de leur durée du travail, pour décider de privilégier l'emploi sur le salaire ou le salaire sur l'emploi, elles pourront le faire. Cet accord d'entreprise s'imposera à la loi et aux contrats individuels. » C'est le chantage à l'emploi qui serait généralisé pour contraindre à la baisse des salaires et à l'augmentation du temps de travail.

Le 30 janvier, le Premier ministre, François Fillon, a écrit aux confédérations syndicales. Dans sa lettre, il leur donne « un délai de deux mois » pour qu'elles ouvrent avec le patronat « une négociation nationale au niveau interprofessionnel sur la définition d'un cadre juridique approprié », permettant, « comme le montre l'Allemagne », « des mécanismes temporaires et négociés en matière de durée du travail et de rémunération ». « Le cadre choisi sera celui de l'accord d'entreprise », insiste-t-il. ■

**« Je sais le sens des responsabilités des partenaires sociaux. Je souhaite qu'ils puissent aboutir à des solutions innovantes au service de l'intérêt général et de l'emploi »**

**François Fillon, le 30 janvier, à propos des contrats "compétitivité-emploi"**

## ÉCLAIRAGE

### Les autres annonces

- Le relèvement à 5 % (contre 4 % actuellement) des jeunes « en formation en alternance » dans les effectifs des entreprises de plus de 250 salariés. Jusque dans les universités, les jeunes sont contraints désormais de chercher des stages sous-payés, en lieu et place de leurs enseignements disciplinaires.

- Création d'une « banque de l'industrie », chère à François Hollande, dotée d'un milliard. « Nous proposerons aux syndicalistes d'être dans le comité qui choisira les investissements », a déclaré Sarkozy. Par tous les bouts, il lui faut chercher la collaboration des syndicats.

- Une « taxe sur les transactions financières » qui rapporterait... un milliard, soit 159 fois moins que la garantie que la France accorde au Fonds européen de stabilité financière (FESF) mis en place à Bruxelles pour venir en aide aux banques.

- La possibilité, pour tout projet de construction immobilière, d'agrandir de 30 % les surfaces autorisées. Sans commentaires... ■

# Une seule réponse s'impose : retrait de toutes ces mesures !

Une offensive d'une ampleur sans précédent est donc lancée contre les travailleurs, qui ne veulent pas s'en remettre aux élections. A juste titre. On entend beaucoup de déclarations de protestation parmi les dirigeants après les mesures annoncées par Nicolas Sarkozy. Mais un mot manque : retrait, retrait pur et simple !

## Les déclarations des représentants des candidats de gauche à l'élection présidentielle



**MICHEL SAPIN, RESPONSABLE DU PROJET PRÉSIDENTIEL DE FRANÇOIS HOLLANDE :**  
« Sur un sujet aussi important, aussi délicat (...), il est besoin de temps. Ce qui est insupportable, c'est que le président de la République et le Premier ministre mettent une telle contrainte de temps sur les organisations patronales et syndicales quant à la discussion. Ce n'est pas deux mois dont on a besoin, mais de bien plus longtemps » (AFP, 30 janvier).

« Sur un sujet aussi important, aussi délicat (...), il est besoin de temps. Ce qui est insupportable, c'est que le président de la République et le Premier ministre mettent une telle contrainte de temps sur les organisations patronales et syndicales quant à la discussion. Ce n'est pas deux mois dont on a besoin, mais de bien plus longtemps » (AFP, 30 janvier).



**MARTINE AUBRY, PREMIÈRE SECRÉTAIRE DU PS :**  
Les accords compétitivité-emploi, « ça a parfois eu lieu avec succès, mais à condition que la situation soit expliquée et comprise par les salariés » (RTL, 30 janvier). Plus tard, dans la même journée, lors d'un point de presse au siège du PS, elle qualifie ces accords de « quelques coups de canifs supplémentaires » dans le droit du travail. Rien que « quelques coups de canif » ? Des accords qu'elle qualifie pourtant cette fois-ci « de précarité et de baisse des salaires » ?

Que pense vraiment Martine Aubry ? Elle défend surtout « sa » loi, les « 35 heures », qui, dit-elle, « ont permis aux entreprises, avec l'annualisation du (temps de) travail, avec une organisation plus souple du travail, de gagner en compétitivité ».



**JEAN-MARC AYRAULT, REPRÉSENTANT DE FRANÇOIS HOLLANDE AU MEETING DE LA CGT,**  
le 31 janvier : « Rien ne peut se faire pour réformer le pays sans mettre en mouvement la démocratie sociale, mais pas de façon formelle à la fin d'un quinquennat, mais au cœur de sa méthode » (déclaration à l'AFP).



**LA CANDIDATE DES VERTS, EVA JOLY, À SES CÔTÉS :**  
« Le dialogue social dans notre pays doit tenir une place bien plus grande » car « il n'y a pas assez de concertation » (déclaration à l'AFP).

### LE JOURNAL DU PCF, L'HUMANITÉ



(31 janvier), critique la mesure, mais voit un « garde-fou » qui « serait la condition de validité de l'accord, exigeant la signature des syndicats recueillant plus de 30 % des voix, et l'absence d'opposition de syndicats majoritaires ».

## Ni "TVA sociale"... ni CSG !

Du côté des dirigeants du PS, du PCF, du Parti de gauche et des Verts, chacun y va de sa condamnation de la « TVA Sarkozy ». Mais aucun n'a dénoncé les propos suivants de Sarkozy justifiant, le 29 janvier, que le patronat soit exonéré de 13 milliards supplémentaires de cotisations sociales : « En France, on a une spécificité, ce sont les entreprises qui paient la politique familiale. Mais pourquoi ? Quelle est cette logique ? »

Faudrait-il dénoncer la « TVA Sarkozy » en faisant silence sur le fait que les allocations familiales ne seraient plus financées par des cotisations de Sécurité sociale ? Mais ce serait un véritable démembrement de la Sécurité sociale telle qu'elle a été fondée en 1945 !

Faudrait-il en conclure que, pour ces partis, il faudrait aussi exonérer les entreprises du « financement de la politique familiale », mais par d'autres moyens que la TVA ? Par une augmentation de la CSG par exemple ? « François Hollande a également défendu, pendant l'été, un basculement de la branche famille vers des prélèvements d'Etat », rappelait *Le Monde*, le 15 décembre dernier. Le même Hollande, dans ses 60 propositions, promet aujourd'hui « une grande réforme permettant la fusion à terme de l'impôt sur le revenu et de la CSG ».

## Les réactions des directions syndicales

Nicolas Sarkozy, annonçant sa décision, le 29 janvier, de lancer les « accords de compétitivité-emploi », a précisé : « Un syndicat comme la CFDT, sous certaines conditions, a toujours considéré que c'était quelque chose dont on pouvait discuter. D'ailleurs, je voudrais bien savoir pourquoi les syndicats, de l'autre côté du Rhin, acceptent d'en discuter et qu'ici, ils n'acceptent pas. » La journaliste Claire Chazal intervient : « Ce n'est pas la même histoire, ce ne sont pas les mêmes syndicats. » Sarkozy poursuit : « Vous voulez dire qu'il y a moins de politique ? Très bien. Ce sera une façon de s'inspirer de ce bon exemple. »

Laurence Parisot, présidente du Medef, ne cachait pas sa satisfaction, le 18 janvier dernier, au sortir du sommet social à l'Élysée : « Beaucoup de sujets ont été abordés, avec une ligne directrice très claire : la compétitivité de notre pays. Et, au fond, il est tout à fait intéressant d'observer que tout le monde partageait le diagnostic d'un affaiblissement de notre compétitivité. Chacun avait néanmoins des nuances à émettre (...). Ce qui est important, c'est que, aujourd'hui, un mouvement semble engagé, un débat qui avait l'air d'être tabou est clairement posé, publiquement, et une direction nouvelle est prise. Ça, en soit, c'est déjà vraiment une formidable nouvelle pour la compétitivité de nos entreprises et de notre pays. » Quelles ont été les réactions des directions des syndicats, au lendemain du discours de Sarkozy ?

### LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DE LA CFDT, MARCEL GRIGNARD :

Concernant la « négociation d'accords de compétitivité-emploi », « nous y sommes prêts, tout en attendant ce que seront les propos et les propositions exactes de François Fillon (...). Le timing proposé par le chef de l'Etat pose problème. La conclusion en France d'accords de compétitivité-emploi marquerait un pas important pour les partenaires sociaux. Y parvenir en deux mois, cela me semble extrêmement serré et précipité. » Quant à la « TVA sociale », « la CFDT y est farouchement opposée », rappelle Grignard (la CFDT lui préfère une augmentation de la CSG). Grignard ajoute : « Nous n'avons aucune certitude que les 13 milliards d'allègements de charges consentis aux entreprises iront bien à l'emploi » (interview au journal *Le Monde*, mise en ligne le 30 janvier sur son site Internet).

### FORCE OUVRIÈRE :

« Force ouvrière confirme que toute augmentation de la TVA constitue une erreur économique (...) et un danger social (...). S'agissant des accords "compétitivité-emploi" que FO avait condamnés comme dangereux, FO constate qu'il n'y aura pas de loi immédiate et indique que toute négociation en la matière sera particulièrement dure (...). Enfin, Force ouvrière prend acte de l'alourdissement des sanctions pour les entreprises qui ne respectent pas les objectifs en matière d'aléance (...) et appuie la mise en place annon-

cée dès février d'une banque de l'industrie qu'elle réclame depuis plusieurs années sans pour autant vouloir être gestionnaire de cette banque (...). » (Communiqué confédéral, 30 janvier 2012.)

### LA CGT :

Le 31 janvier, la confédération organisait un meeting à Paris, auquel elle avait invité les candidats à la présidentielle du PS, du Front de gauche, des Verts, de Lutte ouvrière et du NPA ou leurs représentants. Bernard Thibault a qualifié d'« arnaque » la décision de Nicolas Sarkozy de transférer une partie des cotisations patronales sur la TVA. Concernant les négociations sur la compétitivité-emploi, il a affirmé que la CGT « ne va pas collaborer à cette opération de sabotage du droit social ». Invité un peu plus tard à dire si la CGT participerait à la négociation, voulue par le gouvernement, Bernard Thibault a indiqué à l'AFP que la confédération « n'avait pas l'habitude de pratiquer la politique de la chaise vide ».

Devant les militants, le numéro un de la CGT a appelé « à préparer une puissante mobilisation de toutes les professions le 29 février prochain pour dire non à l'austérité » (dans le cadre de la journée d'action appelée par la « Confédération européenne des syndicats »). Il a exprimé le vœu de créer les conditions d'une mobilisation « unitaire » avec d'autres syndicats (AFP).

## ÉDITORIAL

### Négociations ?

Daniel Gluckstein  
Secrétaire national du POI

Aucun travailleur ne s'en étonnera : jusqu'au bout, Sarkozy cherchera à faire son travail de représentant d'un système capitaliste disloqué, et donc à imposer des mesures destructrices au nom de l'abaissement du « coût du travail ».

Le problème n'est pas là. Le problème, c'est qu'à peine finie l'interview de Sarkozy, Fillon ouvre les prétendues négociations entre « partenaires sociaux » sur la mise au point des accords compétitivité-emploi, entreprise par entreprise. Rien ne serait plus urgent que de remettre en cause Code du travail, conventions collectives et statuts ?

Le problème, c'est que Martine Aubry déclare qu'allonger la durée du travail et baisser le salaire des travailleurs en contrepartie du maintien de l'emploi « peut être une solution ». Le problème, c'est que Michel Sapin, autre dirigeant du Parti socialiste, exige plus de temps pour parvenir à cette déréglementation généralisée.

Sapin, Aubry, Hollande sont à la tête d'un parti dont le nom — « socialiste » — évoque l'histoire du mouvement ouvrier. Or qu'est-ce que le mouvement ouvrier ? C'est l'histoire du long combat de la classe des exploités pour arracher des droits collectifs, passant du contrat individuel de louage de service au contrat collectif et à la situation actuelle. Aujourd'hui encore, malgré les coups reçus, l'édifice du Code du travail, des conventions collectives, des statuts et de la hiérarchie des normes fait que chaque travailleur peut s'adosser aux droits collectifs de toute la classe ouvrière, de toute sa branche professionnelle, de tout son secteur et ne pas être soumis aux rapports individuels avec le patron, entreprise par entreprise. C'est cela que la classe capitaliste n'a jamais accepté. C'est cela qu'elle veut briser aujourd'hui, au prétexte de la crise.

Ajoutons que les syndicats ouvriers se sont construits comme instruments de l'action collective des salariés, garanties de leurs conquêtes collectives. Vouloir les transformer en outils du détricotage de ces droits, c'est menacer leur existence même, et donc la démocratie politique dont ils sont un pilier.

On ne peut appeler négociation le chantage par lequel les patrons pourraient exiger des syndicats qu'ils cassent eux-mêmes les droits collectifs et baissent les salaires, sous peine de licenciements et délocalisations. Et cela, comme l'expérience le prouve, pour déboucher, au bout du compte, d'abord sur la diminution du salaire, et ensuite sur la perte de l'emploi.

La démocratie, c'est l'indépendance des organisations ouvrières libres d'agir et de négocier.

Alors, comment comprendre qu'à l'annonce de ce véritable coup de force contre les droits ouvriers et la démocratie — coup de force camouflé sous le vocable de « négociation entre partenaires sociaux » — aucune voix ne s'élève pour dénoncer la supercherie et en exiger nettement le retrait ?

Comment comprendre l'alignement des Sapin, Aubry, Hollande sur cette exigence, sinon comme conséquence de leur soumission au carcan antidémocratique de l'Union européenne, de la troïka et du capital financier ?

Ce que veulent les travailleurs — et cela, quelle que soit leur position sur l'élection présidentielle — c'est non seulement chasser Sarkozy, mais en finir avec sa politique. Donc bloquer tout de suite, maintenant, les plans de régression sociale. Ni les 13 milliards de cadeaux aux patrons, ni l'augmentation de la TVA, ni les accords compétitivité-emploi : retrait !

Ces questions sont au cœur des 300 assemblées-débats auxquelles les comités du POI vous invitent à participer.

# Après le discours de Sarkozy à la télévision...

LEJABY

## Quand Montebourg et Wauquiez rendent visite à Lejaby...

« **L**a droite et la gauche au chevet de Lejaby », « Les Lejaby au cœur de la campagne »... les titres de la presse locale en Haute-Loire rivalisent depuis que l'annonce a été faite d'un plan de 255 licenciements chez la dernière marque de lingerie française. Dans cette entreprise, il y avait plus de mille salariés au début des années 1990. Les plans de reprise se sont succédé, enchaînant les plans de licenciements et fermant les ateliers de production les uns après les autres (Firminy, Le Teil, Bourg-en-Bresse, Bellegarde...). En novembre 2011, le groupe Palmers, propriétaire du moment, dépose le bilan de Lejaby au tribunal de commerce de Lyon (le siège de l'entreprise se trouve à Rillieux-la-Pape). Celui-ci se prononce le 18 janvier 2012. Parmi les deux offres de reprise déposées, il choisit celle d'Alain Prost, un industriel associé à un fonds italien, avec 255 licenciements (sur 450 salariés) et la fermeture du dernier atelier de production, celui d'Yssingaux, en Haute-Loire. La production sera totalement délocalisée en Tunisie.

La marque Lejaby, l'une des dix premières dans la lingerie féminine, est cédée pour seulement 100 000 euros.

Depuis le 19 janvier, les ouvrières, à Yssingaux, occupent l'usine. Vendredi 27 janvier, elles recevaient deux visiteurs de choix : le ministre UMP, Laurent Wauquiez, et Arnaud Montebourg, dépêché par le candidat du PS, François Hollande.

L'un et l'autre sont venus en annonçant le même objectif : amener des « repreneurs » pour le site d'Yssingaux. Laurent Wauquiez indiquait disposer de deux millions d'euros de l'Etat et avoir « Neuf contacts dont trois sérieux ».



Assemblée générale des ouvrières de Lejaby, le 20 janvier 2012, à Yssingaux.

De leurs côtés, les élus régionaux de Rhône-Alpes et d'Auvergne ont aussi pris des engagements financiers vis-à-vis de la « repreneuse éventuelle » présentée par Arnaud Montebourg.

Celui-ci n'a d'ailleurs pas mâché ses mots lors de sa visite : « Si l'union doit être sacrée, elle le sera. Je vais appeler Laurent Wauquiez pour lui dire que nous devons maintenant travailler ensemble (...). Si tout le monde se mobilisait au plan national comme cela a été le cas chez Lejaby, nous ne subirions pas la désindustrialisation. »

L'union sacrée, on la voit bien, mais pour quel objectif ? Ne pas remettre en cause le plan de reprise de Lejaby, bien réel, qui a été décidé le 18 janvier par le tribunal de commerce de Lyon, celui qui licencie 255 salariées et ferme l'usine d'Yssingaux.

Et qui sont donc les prétendus « repreneurs » ? Des investisseurs qui veulent profiter de l'aubaine pour s'installer dans les anciens locaux de Lejaby en réembauchant quelques salariés. Aucun projet finalisé à ce jour, quelques promesses, mais une certitude : aucune garantie

d'emploi pour tous les salariés ! C'est ce que souligne dans la presse une déléguée syndicale de Rillieux-la-Pape : « Je regrette qu'avant (la décision du tribunal de commerce — NDLR), quand nous étions à la recherche de repreneur, il n'y ait pas eu cette mobilisation. Nous aurions préféré une solution globale qui puisse sauver nos 140 camarades de Rillieux qui ont perdu leur emploi. »

« L'union sacrée », c'est laisser faire, droite et gauche, pour une somme symbolique, le plan de délocalisation et de licenciements d'Alain Prost, et déverser ensuite la manne publique à des « chasseurs de primes » pour recréer quelques emplois ! Voilà ce que M. Montebourg considère comme une action exemplaire contre la désindustrialisation !

A l'opposé de cette « union sacrée » pour les licenciements, ne faut-il pas chercher à organiser la résistance unie de tous ceux qui se réclament de la défense des intérêts ouvriers autour d'exigences simples : « Annulation du plan de licenciements ! Maintien de tous les emplois sur tous les sites ! Non à la fermeture du site Lejaby d'Yssingaux ! Réquisition de l'entreprise ! » ? C'est en ce sens qu'interviennent les comités du POI, dans le Rhône et dans la Haute-Loire.

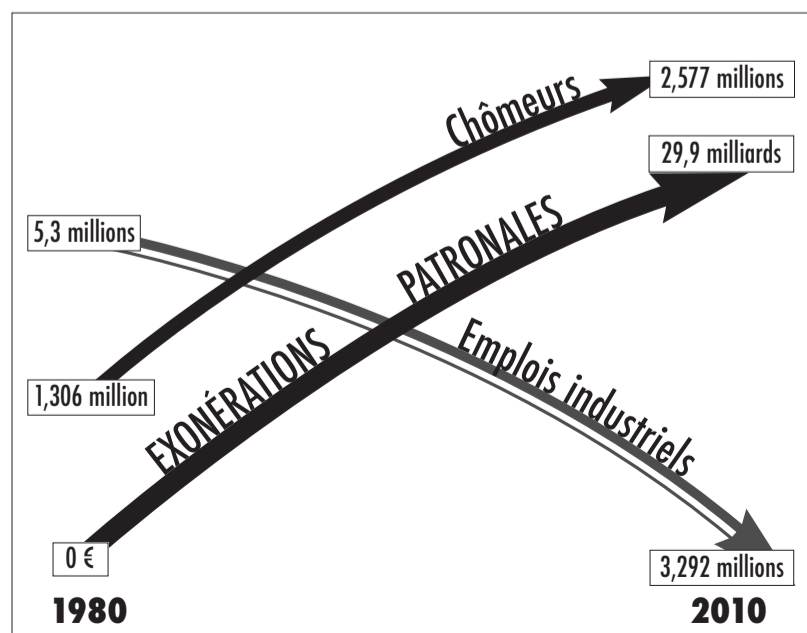
Correspondants IO du Rhône et de la Haute-Loire ■

**« Je vais appeler Laurent Wauquiez pour lui dire que nous devons maintenant travailler ensemble (...). Si tout le monde se mobilisait au plan national comme cela a été le cas chez Lejaby, nous ne subirions pas la désindustrialisation »**

Arnaud Montebourg (PS)

ARGUMENT

## Les exonérations patronales : une solution contre le chômage ?



Depuis vingt ans, loin de créer des emplois, l'augmentation des exonérations patronales à la Sécurité sociale a accompagné la destruction en masse des emplois dans l'industrie et la montée du chômage.

ÉCLAIRAGE

## La vérité sur « le modèle allemand »

« *Le modèle allemand* » ! On ne nous parle que de cela. Dimanche soir, il a été au centre de l'interview télévisée de Nicolas Sarkozy. « *Le modèle allemand* » ou plus exactement « *le modèle Schröder* », parlons-en ! Un militant ouvrier allemand témoigne.



Photo IO

Heinz-Werner Schuster, syndicaliste Ver.di, membre de la commission ouvrière du SPD de Düsseldorf

C' est dimanche soir, 28 janvier 2012, je lis que Sarkozy veut présenter un « *paquet de mesures à la Gerhard Schröder* ». En Allemagne, tous les travailleurs connaissent ça. Permettez-moi, après ce que j'ai lu aujourd'hui, de vous envoyer quelques remarques et chiffres pour votre discussion.

Poussé par les exigences de la Commission de l'Union européenne, Schröder, dans sa déclaration gouvernementale du 14 mars 2003 (« Agenda 2010 »), a déclaré la guerre aux travailleurs : réduction de l'indemnité de chômage et raccourcissement de sa durée, création de « Hartz IV » (1), c'est-à-dire condamnation de centaines de milliers de gens à la pauvreté, au travail précaire, sans protection contre les licenciements, CDD et travail intérimaire.

Il a ainsi allumé des charges explosives contre le Code du travail, contre le système des conventions collectives en Allemagne et donc contre les syndicats, garants des droits collectifs des travailleurs, en particulier par l'exigence de clauses dérogatoires dans les conventions collectives.

La baisse des retraites et les attaques privatisant l'assurance retraite légale par l'obligation de l'« *autoprévoyance* » font partie, entre autres, de cette série d'attaques. Une vague de mobilisation contre ces plans a déferlé sur les entreprises et les syndicats. En même temps, les agences de notation S & P et Moody's ont menacé d'abaisser la note de l'Allemagne si l'« *agenda* » de Schröder n'était pas immédiatement adopté en tous points. Fin mai 2003, le président du DGB, Michael Sommer, et la direction de l'IG Metall ont annoncé l'arrêt de toutes les actions de lutte des syndiqués et des personnels des entreprises, car ils prétendaient que de premiers « correctifs » avaient été apportés. A suivi une phase d'accompagnement « critique » du cours de Schröder par les dirigeants syndicaux, avec manifestations. En février 2005 — contre la vive résistance des syndiqués — Sommer a déclaré que la voie de l'« *Agenda 2010* » était « *irréversible* ».

Et voilà que Sarkozy invite les directions de vos syndicats à un « *sommet de l'emploi* » et leur annonce aussitôt un allongement de la durée du travail, etc. Si les « *partenaires sociaux* » ne l'acceptent pas, c'est le législateur français qui le fera. Dans sa déclaration de guerre du 14 mars 2003, Schröder avait annoncé : « *Si ça ne se fait pas, le législateur devra agir.* »

Ce ne sont pas seulement les paroles qui sont les mêmes.

Sarkozy déclare : « *Tout mon travail consiste à rapprocher la France d'un système qui fonctionne, le système allemand* » (Frankfurter Allgemeine Zeitung, 20 décembre 2011) inspiré par Schröder.

Quels sont les effets du « *système allemand* » ?

L'« *agenda* » de Schröder a largement détruit le SPD. Depuis 1998, le parti a perdu 275 000 membres ; en mai 2011, il est tombé, pour la première fois depuis 1906, à moins de 500 000 membres.

● En 2010, en Allemagne de l'Ouest, il n'y avait plus que 63 % de travailleurs couverts par une convention collective, 50 % à l'Est.

● Au niveau de toute l'Allemagne, les salaires réels ont baissé de 4 % entre 2000 et 2010. Pour les services publics en Rhénanie du Nord-Westphalie, cela signifie une baisse de 19,36 % pour les « non qualifiés », de 8,68 % pour les « qualifiés » et 5,07 % pour les « hautement qualifiés ».

● Officiellement, il y a un peu moins de trois millions de chômeurs, mais « *neuf millions de gens souhaitent avoir (plus) de travail* » (statistiques officielles, 29 juin 2010).

En juin 2011, le nombre de travailleurs intérimaires atteint, avec 910 000, un « *record* » (Agence pour l'emploi, 20 janvier 2012). 20 % des emplois (7,3 millions) en Allemagne sont ce qu'on appelle des « *minijobs* ».

Pour 4,8 millions de salariés, dont 3,2 millions de femmes, le « *minijob* » est leur seul emploi. Ils ne paient pas d'impôts ni de cotisations sociales et n'acquiescent pas ou très peu de droits aux assurances maladie, vieillesse ou chômage. 58 % des 1,2 million de gens qui gagnent moins de 5 euros de l'heure travaillent en « *minijob* » (DGB, janvier 2012).

● 4,7 millions de gens touchent l'allocation Hartz IV. Au milieu de 2011, il y avait 570 000 travailleurs, dont 332 000 assurés sociaux travaillant à plein temps, qui ne pouvaient cependant pas vivre de leur travail et dépendaient de Hartz IV (pour « compléter » leur salaire). 50 % d'entre eux gagnent moins de 6,44 euros de l'heure et 25 % moins de 4,95 euros (DGB, janvier 2012).

● Dans le rapport sur les retraites du gouvernement Merkel du 16 novembre 2011, il est dit qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2010, les femmes percevaient en moyenne 544 euros et les hommes 977 euros de retraite légale.

Le niveau de retraite pour 45 annuités correspond aujourd'hui à 50 % du salaire moyen. Merkel veut — dans le prolongement des plans de Schröder — baisser ce niveau à 46 % en 2025 et à 43 % en 2030.

● La retraite à 67 ans a été décidée par la grande coalition en 2006. Schröder et aujourd'hui Merkel ont besoin, pour transposer les diktats de l'Union européenne, comme Sarkozy, d'intégrer les syndicats. Contre leur transformation en instruments d'accompagnement et leur destruction, défendons nos organisations ! ■

(1) Plan Hartz : création d'emplois à 1 euro de l'heure obligatoire pour les RSA.

## Education nationale

Grève nationale pour le retrait du projet d'évaluation des enseignants et pour l'annulation des 14 000 suppressions de postes

# 20 000 enseignants manifestent à Paris



Photos IO

Laurence Fayard avec nos correspondants

Vingt mille enseignants ont manifesté à Paris le 31 janvier dans le cadre de la grève nationale à l'appel du SNES, de la FNEC FP-FO et de la CGT Educ'action, pour le retrait du projet d'évaluation des enseignants et pour l'annulation des 14 000 suppressions de postes à la rentrée 2012.

Si la mobilisation dans le secondaire était la plus importante, en raison de l'appel commun lancé notamment par le SN-FO-LC, le SNES et le SNALC, avec des cortèges significatifs d'enseignants venus de toute la France, le refus du secrétariat national du SNUipp d'appeler à la grève nationale n'a pas empêché les enseignants du primaire de se mettre massivement en grève dans une majorité de départements.

D'ailleurs, à la veille de la grève, le SNUipp était contraint de reconnaître que la grève nationale serait suivie, y compris par ses adhérents, dans les écoles primaires de cinquante-deux départements, avec une participation importante. Cette participation a atteint jusqu'à 65 % dans le Cher et 60 % dans les Hautes-Alpes, la Creuse, le Jura, le Lot-et-Garonne, ou encore la Seine-et-Marne ;

55 % dans le Calvados, en Mayenne, dans le Nord, dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis, et 40 % à Paris.

Cette question reviendra d'ailleurs dans les réflexions des manifestants. Ainsi, une enseignante du SNES du lycée de Loudéac, dans les Côtes-d'Armor, s'étonne de la position du SNUipp. Elle indique que « les écoles ont passé outre et étaient en grève » et ajoute : « S'il y avait une grève à faire, c'est bien celle-ci car contrairement aux autres, les mots d'ordre y étaient clairs. »

**Le mot d'ordre "Retrait des décrets Chatel, ni négociable ni amendable" et l'exigence d'annulation des suppressions de postes furent repris tout au long du cortège par l'ensemble des manifestants.**

Le mot d'ordre « Retrait des décrets Chatel, ni négociable ni amendable » et l'exigence d'annulation des suppressions de postes furent repris tout au long du cortège par l'ensemble des manifestants.

Des enseignants de FO soulignaient avec satisfaction l'unité réalisée dans les établissements scolaires sur ces revendications et le caractère relativement massif des assemblées générales.

Un responsable académique du SNES déclarait également : « On a marqué des points dans la situation actuelle avec cette grève et cette manif. »

Dans le car, au retour, les responsables des fédérations FNEC FP-FO et FSU d'Eure-et-Loir, avec le cortège massif

d'enseignants de ce département venus manifester à Paris, préparaient la mobilisation pour la défense de l'institut médico-éducatif (IME) de Vernouillet. Ayant appris dans la journée qu'ils seraient reçus en audience à l'inspection académique le 2 février, ils décidaient d'organiser ce jour-là un rassemblement pour exiger le maintien des postes d'enseignants supprimés à l'IME.

Interrogée par l'AFP pendant la manifestation, **Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU**, qualifiait la mobilisation de « très significative ».

« Le taux de grévistes est important et ce n'était pas gagné », ajoutait-elle, tout en soulignant : « Aujourd'hui, on fait la démonstration que les personnels de l'Education ne sont pas prêts à attendre l'élection (présidentielle). »

**Hubert Raguin, secrétaire général de la FNEC FP-FO** déclarait à notre journal : « La grève a été extrêmement significative dans le premier comme dans le second degré, organisée autour d'appels communs dans tous les départements sur deux revendications claires et nettes : "Retrait des textes sur l'évaluation et annulation de toutes les suppressions de postes." Ces deux revendications concentrent toute la résistance des personnels à la destruction du service public et de leur statut. FO propose à toutes les fédérations et à tous les niveaux de multiplier les délégations communes des organisations syndicales auprès du ministre, des recteurs, des inspecteurs d'académie et des préfets pour confirmer ces revendications. »

Le ministre n'a pas d'autre issue que d'écouter ce que les personnels ont exprimé aujourd'hui. »

“Ecole du socle” ou défense des programmes nationaux et du statut des enseignants

## Un débat au sein de la FSU



Jack Lefebvre

Le refus par la direction nationale du SNUipp d'appeler à la grève nationale ce 31 janvier et sa décision d'appeler à « 101 grèves départementales », ont soulevé nombre d'interrogations chez les militants et syndiqués de la FSU. Dans le même temps, plusieurs des initiatives récentes du SNUipp ont contribué à renforcer le trouble, notamment dans les rangs du SNES ou du SNEP.

Ainsi, le SNUipp a récemment signé un appel de l'AFEV (1) qui se prononce ouvertement pour « l'Ecole du socle ».

Cet appel avance notamment les propositions suivantes :

— « Le collège doit être repensé comme le prolongement de l'école primaire afin que chaque élève en sorte avec les compétences scolaires et culturelles nécessaires pour son futur parcours. Pour cela, à l'entrée, les enseignements pourraient être organisés en grands blocs de matières pour devenir progressivement plus spécialisés. »

— « Renforcer le lien avec le monde professionnel », etc.

### PLUSIEURS DES INITIATIVES RÉCENTES DU SNUIPP ONT CONTRIBUÉ À RENFORCER LE TROUBLE

Lors du dernier conseil délibératif fédéral national (CDFN) de la FSU, l'une des secrétaires générales adjointes du SNUipp, tout en affirmant que ce syndicat « est toujours contre le socle commun, contre la notion d'“Ecole du socle” », a justifié la signature, au nom de cultures professionnelles et syndicales différentes entre premier et second degrés.

De plus, un colloque sur « l'Ecole fondamentale », à l'initiative de l'association « Education et Devenir » (E & D), englobant école primaire et collège, s'est tenu les 20, 21 et 22 janvier derniers, en Seine-Saint-Denis. Les intervenants étaient principalement issus de l'association E & D, de la FCPE, du SE-UNSA et du SGEN, de l'administration et du conseil général de Seine-Saint-Denis. Un atelier était organisé le 21 janvier après-midi, dont le titre était : « Un corps unique d'enseignants pour l'école fondamentale ? » Deux intervenants étaient programmés, dont le secrétaire général du SNUipp, Sébastien Sihrl...

Cela fait véritablement débat dans la FSU.

Lors du CDFN, le secrétaire général du SNEP s'est ouvertement prononcé contre ces prises de position, en affirmant qu'elles ne correspondaient pas aux mandats des syndicats de la FSU du second degré.

Et dans une lettre adressée aux secrétaires académiques et départementaux, le secrétaire général du SNES a mis ouvertement en cause la signature par le SNUipp du texte de l'AFEV : « Alors que l'offensive contre le second degré et pour l'“école du socle” se développe, ce nouvel incident est préoccupant et augure mal de la possibilité de construire dans la FSU une unité de revendications et d'action sur cette question. Il y va pourtant de l'avenir du second degré. »

Signalons également que dans l'interview qu'elle a donnée au *Nouvel Observateur* (26 janvier), Frédérique Rolet, cosecrétaire générale du SNES,

critique ainsi les propositions de François Hollande sur les collèges et lycées : « Le candidat socialiste reste discret sur le lycée et sur le collège. Il se contente de réaffirmer l'objectif de la loi de 2005 sur l'école concernant l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences. Là-dessus, nous ne cachons pas notre désaccord. Nous estimons que le savoir ne se résume pas à ce genre de mille-feuilles. Quant à l'évolution du métier d'enseignant, François Hollande est évasif. Il promet seulement que les façons d'enseigner vont se transformer. »

Quel est l'enjeu ?

François Hollande a en effet déclaré : « Je donnerai priorité à l'acquisition des savoirs fondamentaux et d'un socle commun de compétences et de connaissances. Au collège et au lycée, nous transformerons, avec les enseignants, les méthodes pédagogiques. »

Il se situe ainsi dans le cadre de l'application des directives européennes qui ont institué un ensemble de huit compétences clefs, parmi lesquelles « l'esprit d'initiative et d'entreprise », visant à se substituer aux programmes nationaux d'enseignement. Ces orientations ont été traduites en France par la mise en place en primaire et au collège « d'un socle commun de compétences et de connaissances ». C'est là-dessus que le ministre Luc Chatel s'appuie pour mettre en place des « collèges du socle commun ».

Cela s'oppose à l'existence de programmes nationaux, à l'organisation d'un enseignement par matière (français, mathématiques, histoire et géographie...) avec un professeur différent par discipline et débouchant sur l'obtention d'un diplôme : le brevet en collège, et surtout, le baccalauréat national au lycée. Pour mettre réellement en place le « collège du socle commun », c'est tout cet édifice qu'il faut abattre.

Cela s'oppose à l'existence du statut national des enseignants et des corps, notamment ceux des 223 000 professeurs certifiés et des 45 000 professeurs agrégés enseignant en collège et en lycée.

La préservation ou non du statut national des enseignants, défini par les décrets de 1950, est bien ce qui est au cœur du débat au sein de la FSU. ■

(1) L'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville, qui se présente sur son site comme « le premier réseau de mobilisation d'étudiants bénévoles sur des actions de solidarité dans les quartiers populaires ») publie, avec le journal *Libération*, un appel intitulé : « Pour un pacte national de lutte contre l'échec scolaire ».

### Repères

● **FSU** : Fédération syndicale unitaire. C'est l'une des fédérations syndicales de l'Education nationale.

● **SNUipp** : Syndicat national unifié des instituteurs et professeurs des écoles.

● **SNES** : Syndicat national des enseignants de second degré.

● **SNEP** : Syndicat national de l'Education physique (sport).

● Ces trois syndicats font partie de la FSU.

## Education nationale

## Dans la manifestation nationale à Paris, le 31 janvier



Cortège du lycée de Crépy-en-Valois (Oise) avec les syndicats SNES et FO.



Cortège d'instituteurs du département de l'Eure.

## Amboise, Indre-et-Loire

## Lettre d'une enseignante aux parents, écrite à la suite d'une assemblée générale de professeurs au collège Choiseul (extraits)

Les syndicats SNES, SNEP, UNSA, CGT, SUD, SN-FO-IC de ce collège appelaient dans l'unité à la grève ce 31 janvier, pour le retrait des textes sur l'évaluation et l'annulation des suppressions de postes.

**"E**nseignante documentaliste du collège Choiseul (...), je vous écris pour vous informer de notre vive inquiétude face à la dotation horaire affectée par l'inspection académique à notre collège pour l'année prochaine.

Des prévisions étonnantes qui vont avoir des conséquences graves. En effet, l'inspection académique classe désormais Choiseul dans la catégorie des collèges "favorisés", car le nombre de boursiers y baisserait. C'est le cas, en effet, puisqu'il n'est désormais plus possible de déposer un dossier de bourse en cours d'année. Mais près d'un élève sur cinq est toujours boursier, et le nombre des familles demandant de l'aide au fonds social a augmenté de 20 % en un an !

A cause de ce "reclassement", malgré l'augmentation du nombre d'élèves attendus, les moyens affectés par élève diminuent : des élèves "favorisés" n'ont pas besoin qu'on fasse des efforts financiers pour eux ! Il y aura donc une classe de moins au collège, une classe de moins en Segpa (1) et trente élèves par classe dès la sixième. Cette année, pour 786 élèves (collège + Segpa), nous fonctionnons avec 965 heures-postes hebdomadaires, soit l'équivalent d'environ 50 postes à temps plein. L'année prochaine, pour 815 élèves prévus, il faudrait se contenter de 899 heures-postes : 27 élèves de plus et 66 heures de moins (environ 4 postes).

Des professeurs vont devoir partir, partiellement ou complètement.

L'enseignement de l'allemand est menacé (...). Toutes les disciplines seraient touchées : un demi-poste par-ci, un demi-poste par-là, et beaucoup d'heures supplémentaires dans certaines disciplines, où des professeurs épuisés auraient moins de temps pour gérer et suivre leurs classes surchargées ! En Segpa, on réduit la capacité d'accueil : il n'y aurait plus que 80 places au lieu des 96 actuelles (et 112 l'an passé !). Une classe de moins pour les élèves en grande difficulté de la région amboisienne. Comme si le nombre d'élèves concernés allait en diminuant ! En perdition dans nos classes surpeuplées, ces élèves n'auraient plus la possibilité d'intégrer la Segpa en cours d'année pour bénéficier d'un enseignement adapté, comme cela peut encore se faire cette année.

Les professeurs refusent de se résigner (...). Les professeurs coordonnateurs ont refusé de participer au conseil pédagogique du 24 janvier. En effet, informés très tardivement et partiellement (chaque jour, la dotation changeait !), ils auraient dû accepter de répartir ces moyens manifestement insuffisants entre les différentes disciplines (...).

Le mardi 31 janvier, une délégation de professeurs sera reçue à l'inspection académique (...). Pour information, le 31 janvier sera aussi jour de grève dans l'Education nationale et, bien sûr, elle risque d'être très suivie au collège (...).

Je vous remercie de votre attention. ■

(1) Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté.

**"Une classe de moins au collège, une classe de moins en Segpa et trente élèves par classe dès la sixième"**

**Campagne d'abonnements à I.O.  
1<sup>er</sup> février > 15 mars**

# 1000

## ABONNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES !

**Après le 31 janvier, vous voulez connaître les suites de la grève des enseignants pour le retrait du projet d'évaluation et l'annulation des fermetures de postes et de classes : abonnez-vous à I.O.**

**Vous voulez faire connaître les mobilisations dans votre département et dans votre localité : faites parvenir les informations à la rédaction.**

## Inspection du travail

### Appel à la grève le 7 février

### Appel des syndicats CFDT, CGT, FO, SUD et UNSA (extraits)

**"R**omain Lecoustre, inspecteur du travail, s'est suicidé, à son domicile, le 18 janvier 2012 (...). Ce suicide se rajoute malheureusement à une liste qui commence à être longue dans notre ministère. La mise en place de la RGPP (*révision générale des politiques publiques* — NDLR), de la politique travail, de la performance individuelle, de la réduction d'effectifs a détérioré les conditions de travail des agents. L'arrivée imminente de la "prime de fonction et de résultats" (PFR) ne va pas améliorer les choses, bien au contraire ! Aujourd'hui, nous ne pouvons plus attendre qu'un autre collègue mette fin à ses jours. Il y a urgence à répondre aux revendications ! — Abandon immédiat de tous les objectifs chiffrés ;

— arrêt des suppressions d'emplois alors que la charge de travail ne cesse d'augmenter ;  
— arrêt des suppressions de missions (emplois, formation professionnelle), des mutualisations de fonctions, avant leur externalisation ;  
— retrait de la note sur la ligne hiérarchique ;  
— stop à la dévalorisation et à la déstabilisation des agents comme mode de relations hiérarchiques.  
Nous appelons tous les agents du ministère à cesser le travail le mardi 7 février 2012 (date du comité hygiène et sécurité ministériel extraordinaire) et à participer à la manifestation organisée à Paris lors de cette journée nationale de grève.  
Pour la préparer, nous invitons les agents à se réunir en assemblée générale avec leurs syndicats. ■

## Crédit mutuel

### Les salariés en grève pour une augmentation des salaires

### Appel des syndicats CFDT, CFTC, CGT, FO et UNSA (extraits)

**C**e 31 janvier, les salariés du Crédit mutuel sont en grève à l'appel de leurs organisations syndicales, sur les revendications suivantes :

« Mesures salariales :  
— Nous réclamons une augmentation générale de 2,9 % avec un plancher de 1 000 euros et une prime de 1 000 euros.  
— Ce qui signifie, par rapport à la mesure unilatérale de la direction, un rattrapage de 1,7 %, avec un plancher supplémentaire de 550 euros et une prime de 1 000 euros (...).  
Mutuelle santé et prévoyance :  
— Nous réclamons le maintien du niveau des garanties actuelles et le maintien de la répartition des cotisations employeur-salariés. ■



Refusant de supporter l'incidence de l'augmentation des taxes gouvernementales sur les mutuelles et l'inflation médicale, la direction du groupe entend réduire sa participation et augmenter celle des salariés. ■

## GIRONDE

42 suppressions d'emplois annoncées aux Finances publiques

# 250 agents rassemblés à la direction régionale contre les suppressions d'emplois

Après le rassemblement du 16 janvier à Bordeaux



Tract intersyndical appelant à la grève du 2 février 2012

## Correspondant

La direction régionale des Finances publiques (DRFIP), à Bordeaux, a vécu le 16 janvier un événement rare, témoin de la tension qui règne chez les personnels révoltés face aux suppressions d'emplois et autres conséquences de la fusion des services des Impôts et du Trésor public.

Dès le 5 janvier, un comité technique local (CTL) est convoqué précipitamment par la direction qui annonce 42 suppressions d'emplois, dont 23 dans la filière fiscale, 19 dans la filière gestion publique. Un syndicat boycotte le comité technique, le SNUI-SUD. Tous les autres siègent pour défendre les emplois et votent le refus des suppressions.

A la suite de ce vote, la direction est obligée de convoquer un nouveau CTL le 16 janvier. L'ensemble des syndicats, FO, CGT, SNUI-SUD, CFDT, appellent à un rassemblement dans le hall pour exiger le retrait des suppressions.

## CETTE UNITÉ SUR LE REFUS DES SUPPRESSIONS, C'EST LA MEILLEURE PRÉPARATION DE LA GRÈVE DU 2 FÉVRIER

● Monique, syndiquée CGT, y était. Elle n'en revient pas.

« Jamais je n'ai vu ça. Les collègues sont arrivés en masse. On était 250, venus de la DRFIP, du service des impôts des entreprises et du service des impôts des particuliers. En face, le directeur régional des Finances publiques. Aux collègues révoltés, aux syndicats qui dénoncent les conditions de travail drastiquement dégradées et exigent le maintien des postes, il ne sait répondre autre chose que : "Ce n'est pas moi. Ce sont les parlementaires qui votent ces suppressions d'emplois. Ça ne se ne décide plus à Bercy." Et il annonce... un protocole avec la médecine du travail pour évaluer le mal-être au travail et le stress. C'est France Télécom ! »

● Alain, syndiqué FO, ajoute : « C'est à un véritable face à face agents-direction que nous avons assisté. Tous les hauts fonctionnaires étaient présents face aux agents en colère contre le manque de personnels, les mauvaises conditions de travail, la destruction du service public. Est-ce la préfiguration d'un prochain affrontement ? Le directeur régional s'est fait huer par deux fois quand il a fait allusion au coût de la fusion Impôts-Trésor et aux "indicateurs"... Il faut exiger le retrait des suppressions ! Il y a eu l'exigence du retrait de la nouvelle notation des enseignants. En fait, c'est le retrait de tous les plans d'austérité qu'il faut exiger. »

● Un autre, responsable FO : « 250 personnes qui se rassemblent dans le hall de la direction régionale, ça exprime le ras-le-bol général : ce n'est pas habituel dans notre profession de faire une telle démarche. Que l'ensemble des syndicats disent clairement non aux suppressions, appellent dans l'unité à ce rassemblement, est aussi la raison de son succès. Cette unité sur le refus des suppressions et l'exigence du rétablissement des postes, c'est la meilleure préparation de la grève du 2 février appelée par tous les syndicats... sauf la CFDT. »

## TRANSPORT AÉRIEN

# La remise en cause du droit de grève adoptée à l'Assemblée nationale

Une proposition de loi du député UMP Eric Diard remettant en cause le droit de grève dans le transport aérien a été adoptée par l'Assemblée nationale dans la nuit du 25 au 26 janvier.

Le gouvernement avait annoncé sa volonté de légiférer contre le droit de grève dans ce secteur au moment de la grève massive et unie des agents de la sûreté aéroportuaire avec leurs organisations syndicales en décembre 2011, une grève qui avait contraint les employeurs, au bout de onze jours, à un recul partiel, mais important (1).

Ce texte de loi transpose donc dans le secteur aérien le dispositif existant dans les transports terrestres depuis 2007, et appliqué notamment à la SNCF et à la RATP, qui rend obligatoire pour les salariés, sous peine de sanction, une déclaration individuelle de participation auprès de l'employeur quarante-huit heures avant chaque jour de grève.

Il est étendu aux salariés des entreprises sous-traitantes des aéroports, qui, bien que relevant du secteur privé, sont considérés comme exerçant des missions de services publics. Ainsi, après la privatisation par les gouvernements successifs,

en application des directives européennes, de l'ensemble des activités d'assistance aéroportuaire livrées à des entreprises de sous-traitance, c'est maintenant le droit de grève des agents qui est remis en cause.

De plus, une nouvelle disposition vient encore aggraver la loi de 2007 : les salariés renonçant à participer à une grève ou décidant de reprendre leur service devront aussi, sous peine de sanctions disciplinaires, en informer leur employeur au plus tard vingt-quatre heures avant leur participation ou reprise. Et, outre le secteur aérien, elle s'appliquera aussi aux transports terrestres, en vertu d'un amendement UMP modifiant la loi de 2007.

Or que s'est-il passé à l'Assemblée nationale ?

Cinq députés PS (2) et l'ensemble des membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche ont, par exemple, proposé de supprimer l'article 2, dénonçant, à juste titre, un dispositif qui « ne vise finalement qu'à mettre en cause le droit de grève des salariés du transport aérien ».

Mais cela pour ajouter aussitôt qu'il aurait été préférable « de mettre en place un mécanisme contractuel d'alarme sociale, négocié à préalable dans les

branches professionnelles ». L'alarme sociale, qui n'est rien d'autre qu'une atteinte au droit de grève, serait-elle acceptable à condition que les organisations syndicales soient associées au préalable « dans les branches professionnelles » à sa mise en place ?

N'est-ce pas remettre en cause leur indépendance ?

Interrogé sur cette question lors de l'émission télévisée du 26 janvier, François Hollande, candidat du PS à la présidentielle, est allé encore plus loin.

Tout en indiquant lui aussi, qu'il aurait « préféré que ça passe par la négociation », il a exprimé son accord avec la loi de 2007 et s'est nettement engagé à ne pas revenir dessus : « Je maintiendrai ce service minimum (...). Il y a une loi, elle marche. »

A juste titre, les fédérations syndicales FO, CGT, CFTC, UNSA et les organisations SNPL, SNPNC, UNAC se sont opposées, dans une lettre au Premier ministre, à cette proposition de loi et appellent à la grève le 6 février prochain.

Correspondant ■

(1) Lire *Informations ouvrières* n° 181, page 3.

(2) Daniel Goldberg, Alain Vidalies, Jean Mallot, Jean-Paul Chanteguet et Marie-Line Reynaud.

## SÉCURITÉ SOCIALE &gt; LE CENTRE DAVIEL À PARIS MENACÉ DE FERMETURE

# Une représentante de la CGT de Paris lors d'une manifestation devant le centre Daviel le 21 janvier (extraits)

Ces centres de proximité reçoivent au quotidien la population et remplissent leur mission de service public : celui de garantir à chacun le maintien ou l'ouverture de ses droits qui concrètement lui permettra d'avoir accès aux soins et à la prise en charge de ses besoins de santé. Ils sont plus de 6 000 Parisiens chaque jour à venir physiquement dans les centres de la Sécurité sociale.

— Une ouverture de droits qui n'arrive pas...  
— Un problème de mise à jour de la carte Vitale qui traîne...  
— Un déménagement, une naissance...  
— Une ouverture de droit à la CMU.

Les bénéficiaires de la CMU sont 300 000 à Paris et la crise en ce début 2012 allonge la liste des demandeurs, et, chaque année, ils doivent renouveler leur demande...

— Les assurés viennent aussi pour un versement d'indemnités journalières (IJ) qui n'est toujours pas arrivé... Le paiement des indemnités journalières est essentiel pour ne pas subir une rupture dans les revenus des familles, particulièrement les plus modestes, quand la maladie survient et que l'arrêt maladie est nécessaire.

A Paris, pour un salarié d'une petite ou moyenne entreprise, quand le salaire n'est plus versé à la suite d'un arrêt maladie, c'est en moyenne pendant plus de soixante et un jours qu'il attendra le premier versement de l'indemnité.

## LES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES, UN REVENU DE SUBSTITUTION QUI PERMET DE SE SOIGNER DIGNEMENT

Ce revenu de substitution qui permet de se soigner dignement fut une grande conquête de la Sécurité sociale. Il met aujourd'hui bien trop de temps pour être versé aux assurés ! Pourquoi toutes ces attentes et retards ? (...)

— En 2007 : cinq centres ont été fermés et huit immeubles ont été vendus.

— En 2008 : quatre centres ont été fermés et trois immeubles vendus.

— En 2011 : le nouveau schéma immobilier prévoit la fermeture de huit centres à Paris et de trois centres d'accueil spécialisés pour les bénéficiaires de l'aide médicale d'État, sans oublier la vente de huit immeubles...

Il ne resterait sur la capitale que douze centres ouverts et trois sites spécialisés. (...)

La caisse a déjà reculé face à la mobilisation des assurés, de la population et des élus dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement, elle a dû annoncer que les deux sites d'accueil seront maintenus à la Porte de Clignancourt et à La Chapelle, là où elle n'en voulait plus qu'un seul !

Ce premier recul renforce notre conviction que le centre Daviel peut et doit rester ouvert ! (...)

## NOUVEAU SCHÉMA IMMOBILIER 2010/2013

C'est une véritable hémorragie de fermetures de lieux d'accueil qu'organise ce nouveau schéma Immobilier 2010/2013 et, à l'appui, seules quinze embauches remplaceront cent départs à la retraite d'ici à 2013, avec pour conséquences immédiates un manque criant d'agents dans tous les services.

Ce schéma présenté par la direction au conseil de la caisse en mai 2011 a été validé par treize voix : celles des employeurs Medef, CGPME, UPA, de la Mutualité, la CGC, le CISS et l'UDAF.

La CFDT et UNSA se sont abstenus (3 voix).

Seules la CGT, FO et la FNATH (5 voix) ont voté contre, refusant de valider cette logique infernale de fermetures.

## INFORMATIONS SYNDICALES

## APPEL DES SYNDICATS CGT FINANCES PUBLIQUES ET FO-DGFIP DES HAUTS-DE-SEINE (EXTRAITS)

### « Tous en grève le 2 février »

Soixante-treize nouvelles suppressions nettes d'emplois dans le 92 (80 dans la catégorie C), 309 suppressions d'emplois depuis la création de la direction générale des Finances publiques (DGFIP) en 2009.

134 emplois officiellement vacants, sans compter les congés maladie et assimilés. Tous les services sont une nouvelle fois touchés (...).

Au niveau national, cinq organisations syndicales (CGT, FO, Union SNUI-SUD, CFTC, UNSA) appellent à la grève le 2 février.

Dans les Hauts-de-Seine, les sections CGT et FO s'associent à cet appel unitaire et exigent : — L'arrêt des suppressions d'emplois, pour les créations d'emplois nécessaires au plein exercice des missions ;

— Le respect des statuts particuliers, l'abandon du projet de statut interministériel des informaticiens ;

— Le respect des droits à congés et autorisations d'absence ;

— Le retrait de la journée de carence ;

— L'arrêt des pressions statistiques et l'amélioration des conditions de vie au travail ;

— La revalorisation du point d'indice et du régime indemnitaire.

Tous en grève le 2 février 2012 !

Communiqué des quatre secrétaires nationaux du POI

## Tous les droits collectifs sont en jeu

Il y a deux semaines, les agences de notation sommaient tous les candidats à l'élection présidentielle en France d'accélérer la politique de réduction des « déficits publics » et de remise en cause du « coût du travail ». Le président de la République, dans son allocution télévisée de ce dimanche 29 janvier, a une nouvelle fois répondu : « Présent ». Il a en effet « demandé au Premier ministre d'écrire aux partenaires sociaux pour leur demander de négocier des accords de compétitivité-emploi dans les deux mois qui viennent ». Ces accords s'appliqueraient « si une majorité de salariés se met d'accord dans une entreprise — pas une branche — pour décider d'un délai de travail, pour décider de privilégier l'emploi sur les salaires, ou les salaires sur l'emploi ».

Cela constituerait ni plus ni moins qu'une remise en cause de l'ensemble de l'édifice des droits collectifs qui interdit qu'un accord d'entreprise soit inférieur au droit commun des conventions collectives et du Code du travail. C'est la prédominance donnée à l'accord d'entreprise sur les accords de branche, dans la logique accentuée de la loi dite de représentativité d'août 2008.

Nicolas Sarkozy demande aux organisations syndicales de s'impliquer dans l'élaboration d'un tel projet. Proposer aux organisations syndicales de participer à la remise en cause des droits collectifs s'inscrit dans une logique corporatiste, contraire à la démocratie. Le président ne s'en est pas caché. Il a indiqué que « les syndicalistes n'ont pas simplement leur mot à dire pour défendre les acquis sociaux, ils peuvent avoir également leur mot à dire pour décider l'avenir de telle ou telle filière ». Et ainsi s'impliquer dans « le choix des investissements de l'entreprise ». Que le président Sarkozy, rejeté par l'immense masse de la population, fasse ces propositions, c'est dans la logique des choses.

Un commentateur les présente en ces termes : « La proposition de Sarkozy » vise à ce « qu'une négociation puisse revenir sur le contrat de travail, que la durée du travail puisse être modifiée, le salaire des employés aussi, et en contrepartie, qu'il y ait le maintien de l'emploi ».

Dans ces conditions, comment comprendre que la première secrétaire du Parti socialiste, à qui l'on pose la question : « N'est-ce pas la solution ? », puisse répondre : « Ça peut être une solution. Ça a parfois eu lieu. A condition bien évidemment que la situation soit expliquée et comprise par les salariés. »

Le droit collectif, les conventions collectives nationales sont le produit de la longue lutte sociale du mouvement ouvrier et de ses organisations.

Le POI, qui a fait le choix de ne pas se présenter à l'élection présidentielle, estimant qu'il ne peut rien sortir de positif pour les travailleurs de cette élection totalement inscrite dans le cadre de la V<sup>e</sup> République et des décisions de l'Union européenne, voit là une nouvelle confirmation de la nécessité d'avancer dans la voie de la rupture avec l'ensemble de ces institutions.

Le POI invite les travailleurs, les jeunes et les citoyens qui refusent ces mesures de régression sociale, à participer largement aux centaines d'assemblées-débats qu'il va organiser dans tout le pays dans les semaines qui viennent.

Paris, le 30 janvier 2012.

Claude Jenet, Jean Markun, Gérard Schivardi, Daniel Gluckstein, secrétaires nationaux du POI

## LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES



**Didier Fouché, maire de Soultre (Sarthe), conducteur SNCF en retraite, candidat du POI dans la deuxième circonscription**

**“Je réponds présent parce que ça ne peut plus durer comme ça”**

C'est après avoir mûrement réfléchi que j'ai décidé de répondre présent dans la campagne des législatives en acceptant d'être candidat aux législatives, au nom du POI dans la deuxième circonscription. Il est temps de passer à une autre étape de développement du parti et de profiter des législatives pour présenter notre politique.

Je réponds présent parce que ça ne peut plus durer comme ça.

Cette semaine, j'ai participé à un rassemblement à la gare de Champagné organisé par l'AVUC (association des voyageurs usagers des chemins de fer — NDLR) où étaient présents les maires, le conseiller général, la députée de la circonscription et des salariés de Souriau et de Bordeaux-Chesnel. Depuis le 11 décembre, les nouveaux horaires SNCF des TER ne satisfont personne et balaient des décennies de service public au service de la population, des salariés, des lycéens (...).

J'ajouterai, concernant le fret SNCF, qu'en 2010 une directive européenne a ouvert le fret à la concurrence. Conséquence : la SNCF perd le contrat des carrières de Voutrée (à cheval sur la Sarthe et la Mayenne) au profit d'entreprises privées (...). Mais je ne perds

pas de vue une chose essentielle : ces nouveaux horaires et la libéralisation du transport ferroviaire sont bien la conséquence de l'acceptation des traités européens instaurant « la concurrence libre et non faussée » contre les services publics, et du vote des députés de toutes tendances !

**Ma candidature ne vise pas à décrire une situation que tout le monde connaît mais à proposer des solutions politiques et des initiatives de défense des intérêts de la population et des salariés.**

Alors,

— rétablissons les trains et les arrêts supprimés,

— renationalisons la SNCF, retour au monopole national, respect du statut des cheminots et embauches nécessaires au service public,

— abrogeons les directives européennes imposant la privatisation de la SNCF,

— rompons avec l'Union européenne.

Je voudrais aborder un deuxième point dans la campagne.

Vous savez comme moi que pratiquement tous les acquis sociaux sont menacés. (...)

Un exemple : huit menaces de fermetures de classes dans les écoles maternelles

et primaires dans la deuxième circonscription. Quarante-deux fermetures de classes maternelles et élémentaires, vingt postes en réseau d'aide spécialisée, trente retraits de postes dans le département. 14 000 au plan national dans le premier et le second degré de l'Éducation nationale ! (...) C'est pourquoi je me suis engagé, encore dernièrement avec

une délégation d'élus auprès du ministère de l'Intérieur, pour le respect de la libre décision des communes et de leur libre administration, c'est-à-dire le respect des délibérations des conseils municipaux élus par la population. Non aux mesures d'autorité des préfets — qui s'appuient sur le consensus dans les CDCI (commissions départementales de coopération intercommunale — NDLR) — et des services de l'État ! (...)

La liste est longue. Chacun d'entre vous est confronté aux conséquences de cette politique de destruction. Ma candidature ne vise pas à décrire une situation que tout le monde connaît, mais à proposer des solutions politiques et des initiatives de défense des intérêts de la population et des salariés.

J'insiste sur le fait que nous sommes un parti qui combat aux côtés des salariés et de la population.

C'est pourquoi je voudrais maintenant aborder la place du POI 72 dans cette campagne (campagne qui est celle de tous les adhérents qui entendent participer en fonction de leurs disponibilités et de leur choix à la mobilisation de nos forces), pour obtenir un résultat significatif aussi bien en voix sur le terrain électoral, qu'en termes de construction du parti, dans les quartiers du Mans et dans les communes de la circonscription ainsi que dans les entreprises.

J'ajouterai que la campagne nous donne l'opportunité de constituer de larges comités de soutien à ma candidature autour des batailles concrètes que nous menons.

Je serai fier de représenter le parti dans cette campagne législative. ■

## LE COMBAT CONTRE L'INTERCOMMUNALITÉ FORCÉE

## La mise en place de la réforme territoriale se heurte à la résistance des maires et de la population



**Extrait de l'intervention de Gérard Schivardi, secrétaire national du POI, lors du conseil fédéral national des 21 et 22 janvier 2012**

Chaque semaine, Informations ouvrières a publié des délibérations, des interviews, des comptes rendus de manifestations rejetant les SDCI (schémas départementaux de coopération intercommunale — NDLR) des préfets et la réforme territoriale, et dans lesquels le parti était impliqué.

Après Fillon, le ministre Richert vient d'annoncer qu'un des objectifs essentiels de cette réforme est la suppression de dizaines de milliers de postes de fonctionnaires territoriaux. C'est pour cela qu'ils veulent supprimer les syndicats intercommunaux qui assureraient les services publics. (...)

La loi Chevènement de 1995, qui ouvrait la voie à la généralisation de l'intercommunalité forcée, était cadrée par les « économies d'échelle » exigées par le pacte de stabilité. Le consensus UMP-PS-Modem, qui s'est réalisé à l'Assemblée nationale lors de l'élaboration de la loi du 16 décembre 2010, est la traduction du consensus sur le paiement de la dette et la réduction des déficits publics. Nous avons analysé ce consensus lorsque nous avons mené campagne contre le rapport Balladur-Mauroy qui définissait les grandes lignes de cette loi et, avant lui, contre le rapport Attali qui demandait la suppression des départements.

La mise en place de la collectivité unique d'Alsace réunissant départements et région, avec la possibilité de dérogation au Code du travail au nom de la compétitivité, la mise en place de programmes scolaires régionaux, est la traduction de cette politique de destruction de la République, une, indivisible et laïque.

### ABROGATION DE LA LOI DU 16 DÉCEMBRE 2010

La loi du 16 décembre 2010 est la conséquence du consensus pour la résorption des déficits publics, avec la mise en place de commissions départementales de circonscription, visant à s'appuyer sur les conseils généraux PS-PCF pour établir les SDCI et organiser l'éclatement de la République.

Ces commissions seront appelées très vite à mettre en place l'acte III de la décentralisation, qui est la généralisation du conseil d'Alsace dans tout le pays. C'est le sens des états généraux territoriaux préparés par l'UMP, le PS, le PCF sous la direction de Jean-Pierre Bel, président du Sénat.

Je ne reviens pas sur la résistance des élus qui s'est manifestée sous différentes formes (délibération demandant le retrait des SDCI et, souvent, l'abrogation de la loi, pétitions, référendum, manifestations), qui s'est traduit dans le vote au Sénat et qui a conduit le Premier ministre à desserrer l'étoupe et à reculer quelques échéances.

Les élus refusent la suppression de milliers de postes de fonctionnaires territoriaux que veut décider le gouvernement au nom de la réduction des déficits publics dictée par l'Union européenne, pour le paiement d'une dette creusée par les spéculateurs et pour laquelle les communes n'ont aucune responsabilité.

Face à la résistance organisée par les maires, qui ont appelé les citoyens à la mobilisation contre l'intercommunalité forcée et pour le retrait des SDCI, les préfets ont différé, dans une trentaine de départements, la mise en place des SDCI. Après le 31 décembre, il reste un tiers des départements qui n'ont pas de SDCI et il reste encore deux tiers des syndicats intercommunaux qu'ils n'ont pas pu détruire. (...) L'orientation de nos candidats du POI dans les élections législatives se concentre sur le combat pour l'abrogation de la loi du 16 décembre 2010, le rétablissement de la libre administration des communes dans la République, une, indivisible et laïque, avec les moyens financiers la garantissant, et la défense de la libre coopération intercommunale avec les Sivu et les Sivom (1), et donc l'abrogation des SDCI et la dissolution des commissions départementales. ■

(1) Sivu : syndicat intercommunal à vocation unique. Sivom : syndicat intercommunal à vocations multiples.

## ASSEMBLÉE-DÉBAT À LANDERNEAU (FINISTÈRE)

## “Par le libre débat et l'action commune, dégager les moyens d'imposer une politique de rupture”

300 assemblées-débats du POI : les premières réunions se sont tenues. Le conseil national fédéral du POI des 21 et 22 janvier a décidé d'organiser 300 assemblées dans toutes les localités où existe un comité du POI.

Il s'agit d'aider à l'ouverture d'une large discussion pour avancer vers une issue conforme aux besoins du peuple. Des premières assemblées se sont tenues au Puy, à Landerneau, à Strasbourg... A chaque fois, de riches discussions ont permis d'avancer vers le renforcement du POI.

Françoise Sage

Trente-trois adhérents et sympathisants du POI étaient présents lors de l'assemblée-débat organisée par le comité départemental du Finistère, à Landerneau. Il était rappelé en introduction que cette réunion s'inscrit dans une campagne à l'échelle nationale pour la tenue de centaines d'assemblées : « Nous avons décidé de faire le choix de ne pas nous présenter à l'élection présidentielle, pour dénoncer le caractère totalement factice de ces élections, pour mieux les mettre en accusation et indiquer qu'aucune solution ne sera trouvée dans le cadre des institutions de la V<sup>e</sup> République, elle-même reliée à l'Union européenne. Il s'agit, par le libre débat et l'action commune, de dégager les moyens d'imposer une politique de rupture. »

Les quatre comités du Finistère, tous représentés, sont actifs. Ils ont chacun apporté leur contribution à la réflexion.

C'est d'abord la question de l'emploi qui a été abordée avec la liquidation de la réparation navale et la disparition de la Sobrena, à Brest, qui employait 341 ouvriers. « Nous



avons participé à leur combat. Dans nos communiqués, nous avons affirmé : “Le port de Brest ne doit pas devenir un musée ou un simple port de plaisance.” Cela passe par la renationalisation de la réparation navale. Cela comprend également le retour au monopole d'Etat pour l'arsenal. »

Plusieurs années de combat pour la remunicipalisation du service de l'eau, au cours desquelles le POI s'est inscrit à Brest comme une force agissante, sont également évoquées. « Malheureusement, force est de constater que le contrat d'affermage vient d'être confié à Veolia. Et cela, par un vote unanime du conseil municipal à majorité PC-PS-Verts. L'UMP a publiquement félicité de cette unanimité l'élu PC chargé de cette question. Voilà la réalité du consensus que nous combattons. »

D'autres contributions sont revenues sur l'annonce incroyable de mise en place d'une monnaie

« locale » : l'Eheol. Elle aurait cours dans une zone regroupant sept communautés de communes, allant de Crozon à Lesneven, soit 400 000 habitants. « C'est la réaction au sens propre du terme : retour en arrière. » Dans le débat, des questions sont posées sur le Front national qui parle de l'Union européenne en pratiquant le trucage : « Nous devons être offensifs. Le FN ne parle pas de rupture avec l'Union européenne. Il se situe du point de vue de la réaction. Nous combattons pour les droits ouvriers, les droits collectifs, pour la renationalisation des secteurs clés de l'industrie. Nous nous situons sur le terrain de l'internationalisme contre le racisme. Toute la population s'inquiète de l'effondrement en cours. Il revient à la classe ouvrière d'ouvrir une perspective dans le combat contre les capitalistes. Au fait, pourquoi personne ne dit-il mot de la scandaleuse alliance avec l'extrême droite héri-

tière du régime des colonels en Grèce ? »

Autre question : comment comprendre que Bernard Thibault quitte la direction de la CGT ? « Sans entrer dans la discussion interne à l'organisation syndicale, nous devons constater que la majorité des syndiqués et des syndicats CGT se prononcent inconditionnellement pour la défense de la Sécurité sociale fondée sur le travail, et que cela fait débat dans cette confédération. »

La question de la défense de la Sécurité sociale a d'ailleurs largement dominé les débats. Un besoin s'est fait sentir : nécessité absolue d'expliquer simplement les choses sur le salaire différé.

En conclusion de cette assemblée, un buffet sympathique et animé a réuni l'ensemble des participants. A la fin de la journée, quarante cartes 2012 du POI étaient prises dans ce département. Un bon démarrage. A suivre. ■

### LA CAMPAGNE D'ABONNEMENTS DÉCIDIÉE PAR LE CONSEIL FÉDÉRAL NATIONAL DU POI

**C'est parti !**  
1<sup>er</sup> février, la campagne des 1 000 abonnements supplémentaires a commencé

6 semaines pour réaliser l'objectif. Chaque semaine, les résultats dans le journal. Envoyez dès aujourd'hui vos abonnements pour qu'ils arrivent avant le 7 février à l'administration pour les annoncer dans le journal du 8 février.



12 questions, 12 réponses. Disponible auprès des militants du POI. Prix : 50 centimes.

## LES ASSEMBLÉES-DÉBATS DU POI

- ▶ **LUCÉ (28)** : mercredi 15 février, 20 h 30, Centre culturel, avec Claude Jenet
- ▶ **MONTBRISON (42)** : jeudi 9 février, 20 heures
- ▶ **FLEURY-LES AUBRAIS (45)** : mardi 28 février, 20 heures, salle François-Villon
- ▶ **METZ (57)** : vendredi 2 mars, 20 heures, Foyer Jeune Travailleur
- ▶ **MONTATAIRE (60)** : vendredi 17 février, 19 h 30, sous-sol B de la mairie
- ▶ **CRÉPY-EN-VALOIS (60)** : lundi 13 février, 20 heures, Espace Rameau
- ▶ **COMPIÈGNE (60)** : jeudi 16 février, 19 heures, salle annexe de la mairie n° 1
- ▶ **ANNECY (74)** : vendredi 16 mars, 20 heures, salle Denviolet 5
- ▶ **NIORT (79)** : jeudi 16 février, 20 heures, Centre Du Guesclin
- ▶ **LIMOGES (87)** : jeudi 9 février, 20 heures, salle municipale Blanqui 3
- ▶ **ROSNY-SOUS-BOIS (93)** : vendredi 17 février, 18 h 30, centre socio-culturel du Pré Gentil
- ▶ **VIGNEUX (91)** : mercredi 22 février, 20 h 15
- ▶ **NANTERRE (92)** : jeudi 15 mars, 18 h 30, salle de l'école maternelle Soufflot, 17, boulevard Soufflot
- ▶ **STAINS (93)** : vendredi 17 février
- ▶ **SEVRAN (93)** : vendredi 10 février, 20 h 30, Bourse du travail,
- ▶ **AULNAY (93)** : mercredi 8 février, 19h30, salle Dumont, avenue Gallieni
- ▶ **IVRY (94)** : vendredi 16 mars, 20 heures, Espace Robespierre

**POI**

Je souhaite prendre contact avec le Parti ouvrier indépendant  Je souhaite adhérer

Nom, prénom : ..... Adresse : .....

Code postal : ..... E-mail : .....

Bulletin à retourner à : Parti ouvrier indépendant 87, rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris



## Chronique

## INTERNATIONALE

Face à face,  
deux exigences...

Jean-Pierre Raffi

Signe supplémentaire de l'effolement et de la crise que traverse l'Union européenne : l'empressement de la chancelière allemande, Angel Merkel, à présenter sa proposition de « mise sous tutelle de la Grèce » et la non moins grande précipitation des autres gouvernements à l'écartier. Ce faisant, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne ont cependant déclaré qu'ils mettaient la Grèce et son gouvernement « sous surveillance accrue », au motif

« Les gouvernements déploient des efforts importants... mais des efforts supplémentaires sont nécessaires »

(Union européenne, Banque centrale européenne et FMI), n'en fait pas encore assez.

« Les gouvernements déploient des efforts importants pour corriger les déséquilibres budgétaires de façon durable, déclare le texte adopté à l'issue de ce sommet, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires. »

Le résultat des mesures déjà prises et appliquées par les gouvernements grecs successifs du « socialiste » Papandréou et celui d'union nationale de Papademos, s'affiche aujourd'hui en chiffres dramatiques : licenciements en masse, destruction de pans entiers des services publics et sociaux, montée vertigineuse de la misère et réapparition de la sous-nutrition pour des familles entières brutalement privées de toute ressource. Mais, tandis que dans les salons feutrés de l'Union européenne à Bruxelles, les chefs d'Etat et de gouvernement, partout confrontés à leurs peuples, décrétaient, bien au-delà de la Grèce, la négation de toute souveraineté totale soumission aux diktats du capital financier international et de ses institutions, dans les usines, les bureaux, sur les chantiers, dans toute la Belgique, des millions de travailleurs en grève générale avec leurs centrales syndicales exigeaient l'abandon immédiat des mesures d'austérité prises par le nouveau gouvernement du « socialiste » Di Rupo. Le choc entre deux exigences parfaitement contradictoires n'a jamais été aussi évident.

que ce dernier, pourtant entièrement dévoué aux ordres de Bruxelles et soumis au contrôle permanent des missionnaires de la troïka

L'événement



Le 30 janvier, la gare centrale de Bruxelles est restée portes closes; ci-dessus, stewards et dockers du port de Zeebrugge en grève.

## Belgique : par millions en grève générale, les travailleurs belges exigent l'abandon des mesures d'austérité

Correspondant

Le succès, le 30 janvier, de la grève générale de vingt-quatre heures à l'appel de tous les syndicats, une première depuis 1993, est éclatant : travailleurs du port d'Anvers en grève, absence de transports publics, aéroports bloqués (ce qui a compliqué l'acheminement des participants au sommet européen de Bruxelles !), administrations publiques vides, de nombreuses surfaces commerciales fermées par les piquets de grève, grandes et moyennes entreprises à l'arrêt, une grande partie de l'industrie en Flandre touchée par le mouvement de grève. Les étudiants ont rejoint les grévistes à Bruxelles. L'autoroute, à la frontière allemande, a été bloquée avec l'aide des syndicats allemands DGB et Ver.di. Nuanciant les déclarations feintes du patronat criant à l'échec de la grève, la fédération patronale Agoria (métallurgie) admet : « Toutefois, la combinaison de ces barrages et de l'absence de personnel (ouvrier) entraîne une paralysie totale de la production dans de nombreuses entreprises (surtout de plus grande taille, à quelques exceptions près) de Flandre aussi. »

Les syndicats avaient annoncé que les entrées des grands parcs industriels ne seraient pas bloquées. La secrétaire générale de la FGFB (Fédération générale du travail de Belgique — NDLR) avait néanmoins annoncé la couleur : « Mais la colère est grande. Et moi, je ne réponds de rien... » Si la consigne n'a pas été débordée partout, les blocages ont été massifs. L'appel à la grève générale du 30 janvier est le résultat d'une intense pression des syndiqués. Après la grève générale des services publics du 22 décembre, les directions syndicales avaient délaissé tout combat pour exiger le retrait des mesures votées (attaques sur les retraites, les retraites anticipées et les allocations de chômage, diminutions des budgets publics) et s'étaient engagées dans une pseudo-concertation avec le gouvernement sur leur application et des aménagements symboliques. Cette politique de « dialogue social » était tellement prioritaire que la grève générale du 30 janvier,

**“La colère est grande. Et moi, je ne réponds de rien...”**

(la secrétaire générale de la FGFB, à la veille de la grève générale)

annoncée pourtant dès le 6 décembre, était sur le point d'être annulée par les instances convoquées le 17 janvier. Mais ce jour-là, en quelques heures, sous la pression de la base, la situation a basculé et l'appel à la grève a été maintenu. Résultat : ce 30 janvier, les travailleurs de Belgique se sont engouffrés comme jamais dans la brèche.

Preuve que cette grève représente un danger pour la viabilité du nouveau gouvernement (mis en place après dix-sept mois de paralysie) et de son plan d'austérité, la grève a été précédée par un matraquage inconnu jusqu'ici. Jamais on n'avait autant donné la parole à ceux qui s'y déclaraient opposés. On a évidemment fait monter en première ligne le parti nationaliste flamand, la NVA de Bart De Wever, qui sert d'épouvantail et qui a condamné la grève en ces termes : « On sait qu'en Flandre il n'y a pas de soutien pour cette grève, on sait qu'il y a une volonté de travailler. Les syndicats, et surtout les syndicats rouges, jugent nécessaire de provoquer de graves dégâts économiques à notre pays. C'est irresponsable, et même incompréhensible, puisque c'est leur ami qui siège au 16, rue de la Loi. »

Le résultat de l'opération n'a pas été fameux et a même renforcé la mobilisation des syndiqués, en Flandre comme en Wallonie.

La NVA pointe les rapports entre les dirigeants de la FGFB et le Premier ministre PS, Elio Di Rupo, comme contradictoires avec la grève générale. C'est en effet la clé de la situation. Au soir de la grève, Di Rupo a réitéré son appel à la poursuite du « dialogue social » qui reste pour l'instant sa bouée de sauvetage. Les syndicats annoncent de nouvelles actions pour le 29 février, dans le cadre d'une euromanifestation de la CES (Confédération européenne des syndicats — NDLR). La direction de la FGFB met en avant des « revendications » qui n'ont rien à voir avec les motifs de la grève générale : euro-obligations, réforme de la Banque centrale européenne. Au contraire, ce que les travailleurs veulent, c'est que, s'appuyant sur les aspirations de la classe ouvrière qui se sont clairement manifestées dans cette puissante grève générale, les directions syndicales organisent la mobilisation jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à l'abandon des mesures prises.

## ÉCLAIRAGE

### Les principales mesures du plan Di Rupo



Le Premier ministre socialiste de Belgique, Di Rupo

● Augmentation du prix des transports en commun (+ 6 % pour le ticket de bus dès le 1<sup>er</sup> février), du gaz et de l'électricité de 3,6 %, de la télévision numérique de 8 %.

● Augmentation de la durée du « stage d'attente » pour les jeunes, c'est-à-dire la période qui s'étend entre la fin des études et l'inscription comme demandeur d'emploi, et les premières allocations de chômage, de neuf mois à douze mois. Pendant cette période, il faudra faire la preuve d'une recherche active d'emploi. Le jeune sera convoqué tous les quatre mois, dès le premier mois. Si ses efforts sont jugés insuffisants, il n'aura pas droit aux allocations d'insertion. En cas d'évaluation négative, son allocation sera suspendue pendant six mois.

● Pension anticipée retardée à 62 ans en 2016 (60 ans jusqu'à présent). En réalité plus, puisque les conditions de carrière (nombre d'années de cotisations) passent à quarante ans (soit cinq ans de plus).

● Chômage de longue durée et pré-pension avant 60 ans ne compteront plus, pour le calcul de la pension, que sur la base du salaire minimum garanti par année de carrière, au lieu du dernier salaire gagné. En pratique, le système de calcul reviendra à gommer ces années de la carrière.

Pour les fonctionnaires, le calcul de la pension se fera désormais sur la base des dix dernières années (contre cinq auparavant).

ESPAGNE

# L'accord de négociation a été signé par les dirigeants de l'UGT et des CCOO "Cet accord est préjudiciable aux travailleurs et affaiblit les syndicats"

Interview de Luis Gonzalez, membre du conseil confédéral des CCOO (extraits)

Les plus hautes instances dirigeantes de l'Union générale des travailleurs (UGT) et des Commissions ouvrières (CCOO) ont approuvé un nouvel accord de négociation collective avec le patronat qui induit de nouveaux sacrifices salariaux, accroît le rôle de la négociation par entreprise et entraîne une plus grande flexibilité du travail. Sur cette question, nous avons interrogé Luis Gonzalez, l'un des treize membres du conseil confédéral de CCOO qui ont voté contre la signature de cet accord.

**Dans une situation de crise, on nous dit qu'il faut accepter les sacrifices salariaux. Qu'en pensez-vous ?**

Quand il n'y avait pas la crise, on nous disait qu'il fallait de la modération salariale. Maintenant, on nous dit que pour aider à la compétitivité des entreprises et pour que les prix n'augmentent pas, il faut baisser les salaires réels. Mais ce ne sont pas les salaires qui sont coupables de la crise, et ce n'est pas ce qui influe le plus sur les prix. Par exemple, dans l'automobile, les salaires représentent moins de 10 % du prix du véhicule. De plus, les travailleurs ne peuvent supporter davantage de baisses de salaires. Sur 15,6 millions de salariés en 2009, 10,8 (plus de 69 %) touchent moins de 1 100 euros bruts par mois. Au total, 16,7 millions de salariés, chômeurs et retraités touchent moins de 1 100 euros bruts, 7 millions seulement en gagnent plus de 1 100. (...)

**Les défenseurs de l'accord disent que la structure de la négociation collective et les conventions régionales ont été préservées. C'est très relatif. L'accord dit que les conventions sectorielles doivent**



Au total, 16,7 millions de salariés, chômeurs et retraités touchent moins de 1 100 euros bruts, 7 millions seulement en gagnent plus de 1 100.

faciliter la négociation dans l'entreprise sur la durée du temps de travail, sur les fonctions et les salaires, c'est-à-dire sur une partie seulement des conventions. De plus, il est dit que les conventions régionales doivent aider à la flexibilité. En fait, sur le papier il y a toujours des conventions sectorielles, y compris régionales, mais dans la pratique elles sont vidées de leur contenu.

**Ils justifient la signature en disant qu'un accord était nécessaire pour préserver l'emploi...**

Cela revient à dire que ce sont les salaires qui sont responsables du chômage. Le FMI et la majorité des experts prévoient 500 000 chômeurs de plus en 2012, du fait de la récession que provoquent les plans d'ajustement que le gouvernement a mis en œuvre sous le diktat du FMI et de l'Union européenne.

**L'accord insiste beaucoup sur la flexibilité interne pour préserver l'emploi. Qu'en pensez-vous ?**

Je pense qu'en règle générale la flexibilité interne ne crée pas d'emploi mais le détruit. Par exemple, l'accord prévoit que la répartition de la journée de travail doit être modulable, « afin d'éviter le recours aux heures supplémentaires ou à l'intérim ». Mais ces contrats intérimaires nourrissent nombre de travailleurs. Au Corte Inglés par exemple, la répartition modulable permet d'augmenter la journée de travail à Noël et de réduire l'emploi au lieu de recruter. (...)

**Quelle appréciation globale portes-tu donc sur l'accord ?**

Comme je l'ai déjà dit, il porte préjudice aux travailleurs et est néfaste pour l'emploi. Mais, de plus, il affaiblit les syndicats. De nombreux travailleurs et cadres

syndicaux le rejettent. La brèche entre les dirigeants et les cadres et la base qui a été créée par l'accord sur les pensions, la brèche entre les sommets et les travailleurs de base — sans parler des jeunes — va s'agrandir. Et avec ce qui nous tombe dessus, il nous faudrait, plus que jamais, des syndicats forts et bien implantés. Partout il y a une réaction unanime contre les coupes budgétaires. Les enseignants, les travailleurs de la santé, de tous les services publics, s'adressent à leurs syndicats pour qu'ils agissent dans l'unité. La véritable unité ce n'est pas la signature ensemble des exigences du patronat, mais d'exiger ensemble le retrait des plans d'ajustement qui, comme tout le monde le sait, ne vont qu'aggraver la situation.

**Et maintenant ?**

Il y a un profond rejet de l'accord, qui a été adopté à marche forcée et sans pratiquement aucune participation de l'ensemble du syndicat. Je remarque que déjà quelques instances syndicales l'ont rejeté, et je suis sûr que d'autres le feront. Je suis convaincu que la question n'est pas encore tranchée et que le développement de la lutte de classe peut faire capoter cet accord. Ce que demande en vérité la classe ouvrière, ce n'est pas la résignation et l'acceptation des coupes budgétaires les unes après les autres, ou qu'on les signe au nom du « moindre mal ». Elle demande la mobilisation unie pour défendre les salaires, contre les licenciements, c'est-à-dire l'union de toutes les organisations pour abattre les plans d'ajustement imposés par les institutions du capital financier spéculatif, l'Union européenne et le FMI.

GRÈCE

# Enième plan de rigueur de la troïka en Grèce... et premiers cas de famine

Dominique Ferré



"J'ai faim"

**"M**ette la Grèce sous tutelle" de la troïka (FMI-Commission européenne-Banque centrale européenne) : c'est par cette provocation du ministre allemand des Finances, exprimée dans le *Wall Street Journal*, qu'a commencé le sommet européen. Les rares protestations contre cette déclaration, en particulier en Grèce, sonnent d'autant plus faux qu'elles provenaient des plus fidèles exécutants des mesures exigées par la troïka, à commencer par l'ancien Premier ministre Papandréou et le ministre des Finances, Vénizélos,

**"Menacés par la famine, les Grecs ont l'impression de replonger dans la dictature"**

Libération

échange des 130 milliards d'euros. Ces « dix commandements » consistent notamment en des coupes dans les pensions de retraites complémentaires, une hausse des impôts immobiliers, l'adoption de mesures dérégulant le marché du travail qui pourraient déboucher sur des baisses de salaires dans le secteur privé, et des suppressions d'organismes et d'emplois publics. L'Etat devra également réaliser 2,2 milliards d'économies supplémentaires en 2012. Au lendemain d'une grève générale largement suivie le 17 janvier, tout se concentre une nouvelle fois dans la capacité du gouvernement à imposer, au nom du « dialogue social », un accord avec les dirigeants des syndicats. Un « Front commun du dialogue social » — regroupant la Confédération GSEE et des organisations patronales — a ainsi proposé au gouvernement d'élaborer « des mesures concrètes pour la diminution du coût non salarial et l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale ».

« Menacés par la famine, comme pendant la Seconde Guerre mondiale, les Grecs ont l'impression de replonger dans la dictature », écrit le journal — pourtant pro-Union européenne — *Libération*. Et de citer le représentant local de l'ONG Médecins du monde : « J'ai commencé à m'inquiéter lorsqu'en consultation, j'ai vu un, puis deux, puis dix enfants qui venaient se faire soigner le ventre vide, sans avoir pris aucun repas la veille. (...) Depuis un an ce sont les Grecs qui viennent nous voir. Des gens de la classe moyenne qui, en perdant leurs droits sociaux, n'ont plus droit à l'hôpital public. Et depuis six mois, nous distribuons aussi de la nourriture comme dans les pays du tiers monde. Le problème de la dette est réel, mais jusqu'où peuvent aller les exigences de Bruxelles, quand des enfants qui ne vivent qu'à trois heures d'avion de Paris ou Berlin ne peuvent plus se soigner ou se nourrir ? »

GRANDE-BRETAGNE

# Pour les revendications, contre l'union nationale

Le 30 novembre dernier, deux millions de travailleurs des services publics britanniques étaient en grève, à l'appel de leurs syndicats, contre la réforme des retraites qui prévoit une augmentation des cotisations et un recul de l'âge d'éligibilité pour cinq des sept régimes de retraite de la fonction publique : la santé, l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement supérieur, la fonction publique locale, la fonction publique ministérielle.

Jean-Pierre Barrois

Face à cette grève massive, le gouvernement de coalition conservateurs-libéraux démocrates a immédiatement convoqué de prétendues « négociations » qui se sont conclues par un relevé de conclusions ne modifiant en rien l'essentiel de la réforme. Réforme qui a été élaborée, rappelons-le, par Lord Hutton, membre du gouvernement précédent (gouvernement du Labour Party, Parti travailliste) et imposée par le présent gouvernement au nom de la réduction des déficits publics. Dès la publication du relevé de conclusions, la majorité du comité de liaison des syndicats du secteur public recommandait la signature. Mais si ce comité peut émettre une « recommandation », la décision de signer ou non revient, elle, à chaque syndicat concerné.

Dès lors, la confrontation entre deux logiques a traversé tout le mouvement syndical : indépendance et défense des revendications, ou soumission aux injonctions des institutions financières.

Intervenant dans cet affrontement, Ed Miliband, le leader du Labour, a appelé à soutenir les plans d'austérité du gouvernement. Déclaration d'union nationale qui a aussitôt mis le feu aux poudres et a provoqué une réaction immédiate du secrétaire du plus gros des syndicats des TUC, UNITE (1,2 million de membres), qui a appelé à ne pas renoncer au combat, y compris si cela impliquait d'affronter non seulement le gouvernement, mais également la direction du Labour.

A ce jour, les syndicats suivants refusent de signer le relevé de conclusions : UNITE, qui est concerné par trois des régimes de retraites visés, le PCS, qui organise les agents des ministères, et cinq syndicats enseignants : NUT (enseignants du secondaire d'Angleterre), NASUWT (enseignants du primaire Angleterre), EIS (Ecosse), UCAC (Pays de Galles) et INTO (Irlande du Nord). Le syndicat du supérieur UCU a décidé de consulter ses membres.

Le secrétaire général de UNISON — le second syndicat des TUC en nombre d'adhérents — a appelé, lui, à signer. Appel qui a été immédiatement appliqué par la direction des deux secteurs concernés (santé et fonction publique locale), mais sans consultation préalable des syndiqués.

« C'est la raison pour laquelle, explique un des responsables d'une grosse section UNISON de Londres, notre section, après avoir adopté une position claire "cette réforme des retraites qui ne vise qu'à faire payer aux travailleurs de la fonction publique une crise qui n'est pas la leur n'est ni négociable ni amendable, elle doit être retirée," est désormais engagée dans le combat pour — comme le prévoient nos statuts — la convocation d'un congrès extraordinaire des groupes "santé" et "fonction publique locale" du syndicat. Il faut pour cela que 75 des 300 sections locales concernées adoptent une résolution en ce sens. Au-delà de l'enjeu actuel de cette bataille qui se concentre sur les retraites, il s'agit ni plus ni moins que de la sauvegarde de l'indépendance du syndicat vis-à-vis de l'union nationale et des institutions financières que celle-ci vise à servir. »

**Dans les manifestations :  
 « Bas les pattes devant les retraites ! »,  
 « Pas de coupes ! »**



Photo AFP

# Egypte : les Frères musulmans appellent à l'union nationale

Manifestation au Caire, le 27 janvier 2012, sur la place Tahrir.

## Correspondant

**Le marathon électoral par lequel l'armée et les Frères musulmans, en accord avec les Américains, cherchent à endiguer le mouvement populaire qui exige la fin immédiate du régime militaire se poursuit. L'élection du Sénat succède à celle du Parlement. Elle a commencé le 29 janvier et devrait se terminer le 5 mars. Un corps de cent personnes devrait alors être désigné pour rédiger une nouvelle Constitution, vingt émanant du Parlement et quatre-vingts nommées par le Conseil suprême des forces armées (CSFA). La Constitution devrait être soumise à référendum. Puis la présidentielle aurait lieu avant la fin juin.**

Les Frères musulmans n'investiront aucun de leurs membres pour la présidentielle. C'est ce qu'a confirmé, le 26 janvier, Mohammed Badie, le guide de la confrérie des Frères musulmans. Et il a ajouté qu'ils ne soutiendraient ni Abdel Moneim Abdoul Fotouh, un ancien responsable des Frères, exclu en mai 2011 pour avoir enfreint cette décision, ni « aucun autre candidat à référence islamique », évoquant Mohammed Salim al-Awa, un représentant de l'aile islamiste « réformatrice ». « Nous allons coopérer avec tout

le monde : avec les forces politiques à l'intérieur et à l'extérieur du Parlement, avec le gouvernement intérimaire et avec le conseil militaire jusqu'à ce que nous parvenions à la sécurité avec une élection présidentielle », a précisé Essam el-Erian, l'un des dirigeants du Parti liberté et justice (PLJ), issu des Frères musulmans.

## La Maison-Blanche se félicite du résultat des élections législatives

Les Frères musulmans sont décidés à jouer la carte du consensus national le plus large, y compris avec les groupes et partis non représentés au Parlement, sur un candidat à la présidentielle. Le consensus politique doit se poursuivre coûte que coûte. C'est lui qui a permis la tenue des élections parlementaires au moment où, en novembre et décembre 2011, un véritable soulèvement populaire exigeait la démission du maréchal Tantaoui, et où les travailleurs de nombreux établissements en grève réclamaient l'épuration des directions corrompues, des augmentations de salaires et des contrats permanents. Le consensus vise à rassurer les marchés et établir un climat de confiance pour les investisseurs américains, européens, arabes et qatariens. Le consensus doit se mettre en place contre l'annulation des privatisations,

les grèves et les sit-in. Le consensus, précisément, qui s'est manifesté dans le refus des Frères musulmans de s'opposer à la loi criminalisant les grèves et les sit-in décrétée par les généraux. Le consensus qui existe aujourd'hui pour accepter un prêt de 3,2 milliards de dollars du FMI.

La Maison-Blanche, dont les représentants se succèdent au Caire sans discontinuer, et qui se félicite du résultat des élections législatives, a déclaré, dans un communiqué publié la veille du jour anniversaire du soulèvement : « Si de nombreux défis restent à relever, l'Égypte a parcouru un long chemin au cours de l'année dernière et nous espérons que tous les Égyptiens fêteront cet anniversaire dans l'esprit de paix et d'unité qui a prévalu en janvier 2011. » Mercredi 25 janvier 2012, c'est au cri de « Nos demandes sont les mêmes ! A bas le pouvoir militaire ! » que des centaines de milliers d'Égyptiens ont manifesté à travers tout le pays. Rien qu'au Caire, une douzaine de manifestations, parties des quartiers populaires et regroupant 300 000 personnes environ, ont convergé sur la place Tahrir. Et, tandis que du podium des Frères musulmans étaient diffusés des chants patriotiques et religieux, des centaines de milliers scandaient avec vigueur : « Oui, nous clamons contre l'armée ! » et « L'Égypte est une nation, pas une caserne ! »

## Tunisie

# La Tunisie, Davos et la "démocratie"

## Correspondant

Après le « suicide collectif » dénoncé par le président de la République par intérim, fin décembre 2011, désignant ainsi les mobilisations et les protestations sociales qui couvrent tout le pays, voici que se construit un autre axe de dénonciation : la destruction des outils de production par les travailleurs et les chômeurs en quête d'emploi. C'est ce qu'affirme Samir Dilou, ministre des Droits de l'homme et de la Justice transitionnelle : « Il ne peut y avoir de développement et des réponses aux revendications des sit-inneurs tant que la destruction des outils de production se poursuit. » Il précise qu'une « politique ferme » sera désormais appliquée pour que la loi soit respectée, ainsi que l'intégrité physique et morale des personnes.

La révolution tunisienne, qui s'est dressée pour le pain et la dignité, n'aurait eu, d'après Samir Dilou, d'autre but que celui de la destruction des outils de production. Les travailleurs et les chômeurs qui sont mobilisés, jour après jour avec leurs syndicats, avec leurs comités de grève pour le droit au travail, n'auraient d'autre objectif que la destruction des outils de production. Cette grave accusation portée contre les travailleurs et les chômeurs qui sont les premiers artisans de la révolution doit être dénoncée, parce qu'elle porte atteinte au droit fondamental de manifester et de protester pour faire reconnaître le droit légitime au travail et à la dignité.

La voie de la dénonciation des mobilisations et des protestations sociales était ouverte depuis la prise de fonction du gouvernement provisoire. Et dans cette voie, un élu du parti Ennahda à l'Assemblée constituante va beaucoup plus loin, en appelant, dans l'enceinte même de l'Assemblée, au châtiement corporel des sit-inneurs et des manifestants. « Que leur soient coupées la main et la jambe opposée, ou qu'ils soient expulsés de la terre. » Voilà l'appel lancé par Sadok Chourou, des bancs mêmes de l'Assemblée, sans que ne se manifeste de protestation ou, pour le moins, l'exigence d'excuses pour des propos qui appellent au châtiement, voire au meurtre des grévistes et des manifestants.

« La Tunisie fait face, aujourd'hui, à trois priorités : l'emploi, l'emploi et l'emploi », a déclaré Moncef Marzouki, président de la République par intérim, à l'Assemblée de l'Organisation de l'Unité africaine à Addis-Abeba. Quel crédit peut-on don-

ner à une telle déclaration quand on voit que la crise sociale ne connaît pas le soupçon du début de la moindre solution et que le gouvernement auquel participe Moncef Marzouki dénonce les travailleurs et les chômeurs qui luttent pour l'emploi ? C'est dans ce contexte qu'à eu lieu, samedi 28 janvier, à Tunis, une grande manifestation pour « défendre les libertés individuelles et publiques ». Pendant ce temps, les entretiens et les tractations pour renforcer encore plus la tutelle impérialiste sur le destin économique de la Tunisie se poursuivent. — D'un côté, l'Union européenne, qui veut établir un partenariat privilégié avec la Tunisie pour « consolider ses relations et sa coopération fructueuse avec la Tunisie et soutenir ses efforts dans la conjoncture économique difficile qu'elle traverse, notamment en ce qui concerne les questions de l'emploi, les disparités régionales et la reprise du rythme des investissements européens ». — De l'autre, les Etats-Unis, qui multiplient l'envoi de délégations diplomatiques à Tunis pour « assurer le suivi de la mise en application des décisions annoncées par le président américain, Barack Obama, dans le cadre du soutien américain pour accompagner la transition démocratique en Tunisie », c'est-à-dire accroître le poids d'une dette vertigineuse qui accentuera encore plus la dépendance de l'économie tunisienne. La Tunisie sera l'invitée d'honneur du 42<sup>e</sup> Forum de Davos, et Ridha Saïdi, ministre chargé des dossiers économiques, indique qu'il « œuvrera à convaincre les pays donateurs de la nécessité d'intensifier l'investissement dans la démocratie ».

Quel euphémisme pour désigner le contraire même de la démocratie : l'enchaînement et l'endettement !



## ALGÉRIE > L'éditorial du n° 35 de Fraternité (le 23 janvier 2012)

# Examen politique



**Louisa Hanoune, secrétaire générale du Parti des travailleurs d'Algérie**

En ce début d'année, les éléments qui composent la situation politique nationale démontrent que notre pays traverse une période charnière. En effet, alors que, en guise de débat politique, la confusion s'installe en prévision des prochaines législatives, de véritables révoltes populaires éclatent pour le logement social dans toutes les régions. Des révoltes souvent alimentées par des provocations émanant de responsables censés trouver les solutions idoines. Une chose est sûre : le problème du logement est devenu une véritable bombe susceptible d'éclater à tout moment, ouvrant la voie à l'inconnu si elle n'était pas désamorcée par des mesures concrètes, dont la réquisition

de près d'un million de logements vacants et leur distribution, et l'attribution d'une aide au loyer pour les familles en attente de logement. Car, considérant l'accumulation de plusieurs décennies d'attente, et sans sous-estimer les efforts déployés pour la construction de logements sociaux et socio-participatifs, il est évident que le déficit est autrement plus important que les deux millions de logements planifiés d'ici à 2014. Certains experts l'ont même évalué à environ 6 millions en 2010. Et la « grève » qui a été organisée à Laghouat sous forme de journée morte décrétée par des jeunes à la suite de la distribution d'une liste de logements sociaux contestée est un véritable signal d'alarme. Dans ce climat lourd de tensions, une deuxième bombe menace d'exploser. Il s'agit du chômage des jeunes que ni les crédits consentis dans le cadre de l'ANSEJ et l'ANGEM (1) ni les diverses formules d'emplois d'attente, financés par le budget de l'Etat, n'ont réussi à

resorber malgré les sommes faramineuses qui y ont été consacrées, cette politique participant du bricolage. Dans ce dossier également, et parce qu'il s'agit des jeunes, les risques de dérapage sont vérifiés. En témoignent les manipulations politiques de centres politiques occultes qui tentent de dresser des jeunes chômeurs sur le terrain du régionalisme à Ouargla. De ce fait, la politique de l'autruche qui consiste à éviter le débat de fond sur la politique de l'emploi, expose la nation à tous les dangers. Plus généralement, au regard de la multiplication des grèves dans différents secteurs et, l'UGTA ayant établi qu'une famille moyenne qui consomme exclusivement algérien a besoin de 37 000 dinars par mois pour survivre, confirmant ainsi la légitimité de toutes les revendications sociales pour l'augmentation des salaires et des indemnités, une nouvelle politique sociale et salariale s'impose.

Cela est d'autant plus urgent que nous sommes à la veille de la tenue d'un scrutin qui s'apparente à un examen politique pour la nation au regard des développements mondiaux et régionaux qui se réfractent sur tous les pays et donc le nôtre. Développements qui établissent chaque jour davantage que la crise sans précédent du système capitaliste menace la souveraineté et l'intégrité des nations sur tous les continents. Par conséquent, afin que la nation algérienne amorce le virage incontournable qui s'annonce dans des conditions de sérénité et de clarté, le président de la République doit ordonner les mesures à même d'assainir et d'apaiser le climat social et donner tous les gages politiques nécessaires pour rétablir la confiance quant à la transparence du prochain scrutin. C'est une question de sauvegarde pour la nation.

(1) Deux organismes publics d'aides aux jeunes.



**Le n° 35 de Fraternité, le journal du Parti des travailleurs d'Algérie.**

U N E S E M A I N E D A N S L E M O N D E

MONDE

**La prostitution en pleine expansion**

« La prostitution a atteint une dimension industrielle et planétaire des plus inquiétantes », concernant aujourd'hui de 40 à 42 millions de personnes, selon un rapport de la Fondation Scelles. Les profits annuels de cette barbarie sont estimés à 27,8 milliards de dollars, en troisième position derrière les trafics de drogue et d'armes. Au total, des centaines de milliards qui participent aujourd'hui pleinement de la circulation mondiale des capitaux.

ARGENTINE

**Vols de bébés de prisonniers politiques assassinés : le gouvernement américain savait**

Le gouvernement des Etats-Unis savait que la junte militaire au pouvoir en Argentine (1976-1983) perpétrait des vols de nourrissons de prisonniers politiques assassinés. « Je connaissais ce problème, nous étions conscients que certains enfants avaient été enlevés alors que leurs parents étaient morts ou en prison. Ils les soustrayaient et les livraient » à des familles proches du régime, a expliqué l'ancien sous-secrétaire aux Droits de l'homme du Département d'Etat sous Ronald Reagan (1981-1989), Elliott Abrams, selon un communiqué de l'organisation des grands-mères de la place de Mai dédiée à la recherche des disparus sous la dictature.

CHIFFRE

**5 273 600**

C'est le nombre de chômeurs en Espagne. Le taux de chômage atteint 22,85 %. La progression est particulièrement dramatique chez les moins de 25 ans, dont plus d'un sur deux (51,4 %) est sans travail. L'Espagne compte désormais 1,575 million de foyers dont tous les membres sont au chômage.

IRLANDE

**Gel et réduction des salaires**

Une enquête de la confédération patronale d'Irlande (Ibec) indique que 60 % des 400 employeurs interrogés au cours du dernier trimestre 2011 prévoient de bloquer les salaires en 2012. Quelque 5 % envisagent même de les réduire à hauteur de 7 à 10 % environ. Ils sont nombreux à miser sur la stabilité des coûts salariaux, primes et variables inclus. Pour le directeur de la confédération, Brendan McGinty, « dans le contexte actuel, il ne serait pas réaliste de revendiquer des augmentations ». Les travailleurs irlandais ont déjà subi en 2011 une baisse du coût du travail (- 1,1 %). « Les efforts doivent être poursuivis », souligne l'Ibec, qui prétend que le coût du travail en Irlande est supérieur de 15 % à la moyenne des principaux Etats de l'Union européenne.



Photo AFP

**Bolivie : "Les bases pour fonder un parti des travailleurs sont aujourd'hui suffisantes"**

Après une semaine de débats, le XV<sup>e</sup> Congrès de la Centrale ouvrière bolivienne, qui s'est tenu à Tarija, a élu son secrétaire général, fonction qui, selon les statuts de l'institution de référence des travailleurs, doit être occupée par un mineur. L'élection de Juan Carlos Trujillo a été facilitée par le retrait de la candidature de Jaime Solares, catalogué comme proche du pouvoir. Rappelons que la Bolivie est gouvernée depuis décembre 2005 par Evo Morales, dirigeant du Mouvement vers le socialisme (MAS), organisation nationaliste de gauche qui

a mis un terme à une succession de gouvernements de l'oligarchie appuyés sur l'armée. Deux questions ont dominé les débats : l'indépendance du syndicat vis-à-vis du gouvernement et la reprise par le congrès de la proposition du syndicat des mineurs de Huanuni d'œuvrer à la constitution d'une représentation politique indépendante des travailleurs. Interviewé dans le journal bolivien *La Razon*, Juan Carlos Trujillo explique les raisons et les enjeux de son élection (extraits).

**Entretien avec Juan Carlos Trujillo, le nouveau secrétaire général de la Centrale ouvrière bolivienne (COB)**



Photo DR

Comment se débarrasser de l'image d'une COB proche du pouvoir ?

Il n'est pas nécessaire d'adopter une position particulière, l'indépendance de classe et le projet que nous

allons faire connaître vont montrer une autre réalité. Je ne suis pas membre du Mouvement vers le socialisme (MAS), je suis un travailleur de la mine de Huanuni, membre de la Fédération des mineurs de Bolivie et politiquement indépendant. C'est par notre attitude révolutionnaire que nous en ferons la preuve dans la durée et dans l'histoire. Et si nous trahissons nos principes ou notre indépendance nous en répondrons devant le peuple et les travailleurs.

Quelle sera la position de la COB dans la négociation sur l'augmentation des salaires ? Accepterez-vous le consensus

tripartite (gouvernement-entrepreneurs-travailleurs) pour la déterminer ?

Les rapports de travail sont fondés sur des principes, comme le respect du droit du travail, du droit social, du droit des entreprises, acquis par les travailleurs sur la base des traditions syndicales. Parce qu'en ce domaine nous avons perçu et recensé toutes les erreurs du gouvernement, nous sommes conscients que celui-ci doit respecter ces principes, en cas contraire il porterait atteinte aux droits de l'homme et du travailleur.

Comment avancera-t-on vers le parti des travailleurs ?

Nous avons déjà une amorce fournie par le texte que la Fédération minière a présenté au nom des mineurs de Huanuni (où se concentrent les plus grandes mines de cuivre et d'argent de Bolivie — NDT). Nous pensons que les bases pour fonder un tel parti sont aujourd'hui suffisantes, à condition qu'elles se diffusent dans les autres secteurs des mines, les secteurs pétroliers, les usines et d'autres syndicats, pour devenir réalité.

COLOMBIE

**Un syndicaliste du secteur pétrolier assassiné**

Mauricio Redondo, dirigeant de l'Union syndicale ouvrière (USO), dans la province de Putumayo (sud-ouest, frontalière de l'Equateur), principal syndicat colombien du secteur pétrolier, a été assassiné par deux hommes qui ont également tué son épouse. La Colombie affiche depuis des années l'un des taux de meurtres de syndicalistes les pires au monde. En 2011, vingt-neuf syndicalistes ont été abattus.

CUBA

**Cuba réintégrerait le FMI ?**

Le Parti communiste de Cuba (PCC), vient de tenir une conférence visant à promouvoir un « changement de mentalité » et à soutenir les réformes économiques lancées par le président Raul Castro. Dans la revue cubaine *Temas*, l'économiste américain Richard Feinberg, qui fut conseiller des présidents américains démocrates Jimmy Carter et Bill Clinton, estime que Cuba vit un « moment propice » pour présenter une demande de réintégration au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale. Membre fondateur du FMI et de la Banque mondiale, Cuba s'en est retiré en 1964, cinq ans après l'avènement de la révolution cubaine.

« Après près de 50 ans d'éloignement, aujourd'hui où tant les institutions financières internationales que l'économie cubaine opèrent sous de nouvelles règles, le moment est propice pour un dialogue renouvelé », affirme l'économiste américain. Le FMI et la Banque mondiale présentent, selon lui, « une nouvelle pertinence pour Cuba qui s'efforce de moderniser son économie », sous la direction du président Raul Castro qui a lancé depuis un an une « actualisation » de son modèle économique centralisé en y injectant des doses d'économie de marché.

LIBYE

**Les milices accusées d'actes de torture généralisée sur des détenus**

Alors que le journal *Le Figaro* reconnaît maintenant que « les tribus exposent le pays à un dangereux morcellement », plusieurs organisations de défense de droits de l'homme dénoncent une pratique « généralisée » de la torture sur des détenus, partisans présumés de l'ancien régime libyen, dont certains ont succombé aux mains de brigades d'ex-rebelles.

Médecins sans frontières a annoncé la suspension de ses activités dans les centres de détention de Misrata, à l'est de Tripoli, en raison de « la torture sur les détenus et l'impossibilité de leur fournir des soins médicaux d'urgence ». Amnesty International affirme avoir rencontré des détenus à Tripoli, Misrata et Gharyan (ouest), « qui présentaient des marques visibles de tortures infligées au cours de ces derniers jours et semaines ». « Ils avaient notamment des plaies à la tête, aux membres, au dos et sur d'autres parties du corps. » Selon Amnesty, « la torture est menée par des militaires reconnus officiellement et des organismes de sécurité, ainsi que par plusieurs milices armées opérant en dehors de tout cadre légal ».

SAHEL

**Risque d'embrasement généralisé**

(Lu dans *Fraternité*, journal du Parti des travailleurs d'Algérie)

L'intervention de l'Otan en Libye a créé une situation politique explosive dans tous les pays de la région du Sahel qui se trouve ainsi transformée en quelques mois en véritable poudrière. Régulièrement, les services de sécurité algérien, nigérien, tchadien... font face à des infiltrations de groupuscules armés qui proviennent des frontières libyennes.

Le représentant spécial du secrétaire général de l'Onu, Saïd Djinit, affirme que « les conséquences sécuritaires de la crise libyenne aggravent l'instabilité chronique de la sous-région, en particulier les pays du Sahel » (*Liberté*, daté du 18 janvier).

(...) La situation au Mali risque d'évoluer vers l'implosion du pays à n'importe quel moment. Ainsi, le 17 janvier, « un mouvement armé targui (créé au retour des combattants de Libye, après la chute de Kadhafi) a failli contrôler complètement la ville malienne Menaka qui se trouve au nord du Mali et proche des frontières du Niger, après de violents combats entre l'armée régulière et des combattants du mouvement national pour la libération de l'Azawad », rapporte le quotidien *El Khabar* daté du 18 janvier 2012. (...) Ainsi, l'intervention de l'Otan en Libye a transformé ce dernier en champ de bataille entre milices rivales qui peut aller jusqu'à une guerre civile et à une insécurité dans tous les pays du Sahel. Y a-t-il meilleur argument pour acculer les autorités de ces pays à accepter « l'aide » étrangère, c'est-à-dire l'intervention militaire étrangère, voire l'installation en bonne et due forme de bases militaires dans la région ?



## Dans le courrier

## Paradoxe

Certains articles d'Informations ouvrières me choquent sur la position que vous adoptez sur les pays qui se sont libérés du capitalisme, notamment sur Cuba, l'URSS, la RDA où vous ne voyez que du négatif en dénonçant des méthodes « staliniennes » ; d'autres sujets manient votre « spectre » : Staline. Des critiques négatives sans que jamais vous relatiez les avancées progressistes dans ces pays. Je pense que vous avez une attitude sectaire et que nos adversaires de classe ne font pas mieux. Cette position apparaît à mes yeux comme un gros paradoxe, car je suis loin de penser du mal d'Informations ouvrières. J'apprécie par ailleurs vos propositions, vos analyses sur le fonctionnement de notre société capitaliste et l'éclairage précis sur divers aspects. Ce deuxième aspect dans ma critique (malgré mon hésitation) l'emporte et je renouvelle mon abonnement.

J. A., Saint-Estève (66)

## Question à la rédaction

Bonjour. J'ai lu avec beaucoup d'attention l'encart « Eclairage » en page 2 d'Informations ouvrières de cette semaine, mais je souhaiterais avoir des « lumières » supplémentaires car je ne comprends pas la dernière phrase : « Il s'agit là d'une très haute rentabilité (jusqu'à, ça va !) puisque sur le seul trimestre 2011, S & P avait une marge opérationnelle de 43 % ». Pouvez-vous éclairer ma lanterne et me dire ce que cela signifie concrètement. Merci d'avance.

L. M. (Paris)

## Réponse

La « marge opérationnelle » (ou « marge d'exploitation ») est un terme issu du langage économique anglo-américain. C'est le rapport entre « résultat d'exploitation » et « chiffre d'affaires ». Le chiffre d'affaires intègre l'ensemble des entrées et des dépenses (y compris les dettes, les crédits...). Le résultat d'exploitation ne les prend pas en compte, pour calculer uniquement la capacité d'une entreprise à générer ses profits. Dans le cadre du groupe McGraw-Hill, le secteur scolaire représente ainsi 39 % du chiffre d'affaires, mais seulement 23 % des marges. En revanche, Standard and Poor's, qui ne représente que 25 % du chiffre d'affaires, a un taux de profitabilité de près de 50 %.

## Les nôtres

## Hommage à notre camarade Nelly Blondet

Le secrétariat départemental de Gironde du POI s'associe au comité local du Libournais du POI pour saluer la mémoire de notre camarade Nelly Blondet décédée la semaine passée. Nelly, retraitée de la fonction publique hospitalière, était engagée dans l'activité du Parti ouvrier indépendant et a participé sans faille à son développement. Elle était candidate du POI, avec Pascal Teillet, aux élections cantonales de mars 2011 sur le canton du Libournais, faisant campagne, notamment, pour le maintien de l'hôpital de Libourne avec l'ensemble de ses services, contre toute suppression de lits ou de postes du fait de sa reconstruction, pour l'abrogation de la loi Bachelot-HPST. Le secrétariat départemental de Gironde du POI salue sa mémoire et assure sa famille et ses proches de son soutien dans ce moment douloureux.

Le secrétariat départemental de Gironde du POI :  
Georges Bénis, Monique Domergue,  
Jean-Noël Gaudy, Joachim Salamero

## Pierre Avignon

## Dictature

Le monde ouvrier-employé-cadre-retraité du public et du privé ne peut admettre qu'on lui fasse supporter les effets consécutifs à la Constitution européenne actuelle et aux diktats de notre président. En son temps, la Constitution européenne a été rejetée à une forte majorité. Cette Constitution a été votée par nos parlementaires. Elle permet aux actionnaires de licencier alors que leurs bénéfices sont réels. Elle permet aux actionnaires de s'installer dans les pays de l'Europe de l'Est :  
— Coûts moins élevés des produits qui sont vendus en France six à sept fois plus chers alors que la monnaie est la même. A qui profite ce type d'opération ? L'euro et le taux de change ?

— Il faudrait rétablir des taxes, des frais de douane, ce qui n'est pas possible avec cette Constitution.

— De surcroît, tout produit émanant des pays asiatiques devrait être surtaxé afin de ne pas pénaliser notre production.

Nous ne pouvons pas supporter que le monde ouvrier subisse les conséquences de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Ces mesures ont été appliquées sans aucun débat. Il s'agit là d'une dictature. Le président fait en sorte que la protection sociale passe dans le domaine privé. Aurait-il oublié que l'Etat, depuis vingt ans, dixit l'Acoss, « a omis » de verser à la Sécu 54 milliards d'euros résultant des largesses consécutives aux actionnaires ?

Par ailleurs, le monde ouvrier ne peut admettre que des « responsables » mettent en application la « taxe sociale ».

Ce n'est là que le résumé de ce que le monde ouvrier ne peut admettre. Je crois que, le moment venu, il saura « remercier » ceux qui nous ont conduit à subir les conséquences de la crise.

## Trait libre par Albert



## Claude Klein, enseignant retraité

## Lois et histoire

Je n'ai pas lu dans Informations ouvrières d'article consacré au vote de la loi « mémorielle » sur le génocide arménien. Je partage le point de vue d'historiens et de juristes qui considèrent que ce n'est pas au Parlement de faire l'histoire...

Ainsi Robert Badinter, l'auteur de la loi d'abolition de la peine de mort, écrit dans Le Monde, daté du 16 janvier 2012 : « Le Parlement français peut-il se constituer en tribunal de l'histoire mondiale et proclamer la commission d'un crime de génocide par les autorités de l'Empire ottoman il y a un siècle de cela, sans qu'aucun Français n'y ait été partie soit comme victime, soit comme bourreau ? Le Parlement français n'a pas reçu de la Constitution compétence pour dire l'histoire. C'est aux historiens

et à eux seuls qu'il appartient de la faire. »

## "C'est l'histoire qu'il faut protéger"

Sur un autre plan, Pierre Nora, historien et membre de l'Académie française, explique : « La voie est en effet ouverte pour toute mise en cause de la recherche historique et scientifique par des revendications mémorielles de groupes particuliers puisque les associations

sont même habilitées par le nouveau texte à se porter partie civile. La criminalisation de la guerre de Vendée était d'ailleurs sur le point d'arriver sur le bureau de l'Assemblée en 2008 lorsque la commission d'information sur les questions mémorielles avait conclu à la nécessité, pour la représentation nationale, de s'abstenir de toute initiative future en ce sens. C'est donc dangereux, mais pas par une crainte corporatiste d'aller en prison ou de payer une amende. Cela sanctuarise tout un sujet de recherche qu'il ne sera pratiquement ni plus possible ni plus normal d'aborder ou de discuter.

La loi Gayssot avait sanctuarisé une catégorie de la population : les juifs ; la loi Taubira, une autre catégorie, les descendants d'esclaves et déportés africains ; la loi actuelle en fait autant pour les Arméniens. Mais c'est l'histoire qu'il faut d'abord protéger, parce que c'est elle qui rassemble, quand la mémoire divise ! » Je pense que ces réflexions doivent être transmises à nos lecteurs.

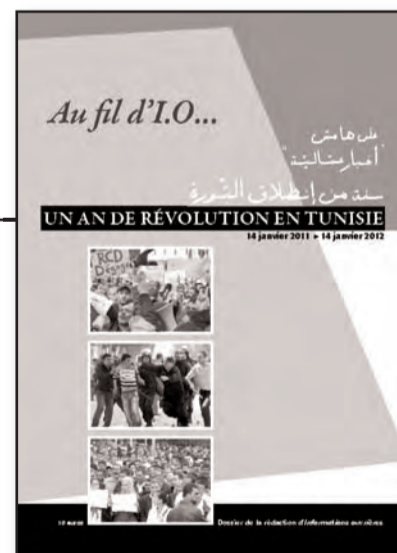
## “Au fil d'I.O., un an de révolution en Tunisie”

### Un dossier de la rédaction



Commande à renvoyer à :  
Informations ouvrières,  
87, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
CS 30016,  
75479 Paris Cedex 10  
(chèque à l'ordre d'Informations ouvrières).

Un prix spécial  
“lecteurs d'IO” : 10 euros.



Services publics

# La remunicipalisation de l'eau à Paris

**Informations ouvrières, n°179, avait publié un dossier intitulé "Obtenir partout le retour de l'eau en régie publique". Un lecteur nous a exprimé des nuances avec un passage de cet article présentant Paris comme une des municipalités ayant "rétabli des régies publiques". Il nous a envoyé l'interview à la revue Contretemps de Claude Danglot, médecin biologiste et ingénieur hydrologue ayant dirigé la recherche en biologie au CRECEP (centre de recherche et de contrôle des eaux de Paris) durant trente-cinq ans, et militant CGT. Nous en publions ci-dessous de larges extraits.**



**Contretemps : comment étaient organisées la production et la distribution de l'eau à Paris avant leur privatisation par Jacques Chirac en 1985 ? Qu'est-ce qui a changé pour les usagers et les salariés à partir de ce moment ? En quoi la nouvelle régie diffère-t-elle de celle qui existait avant la privatisation ?**

Claude Danglot : jusqu'en 1984, Paris possédait un service des eaux qui fonctionnait totalement en régie municipale avec un prix de l'eau particulièrement bas (DSIC ou direction des services industriels et commerciaux). Malgré ce prix très bas, la production et la vente d'eau potable représentaient à cette époque une véritable manne financière qui servait essentiellement aux élus à combler régulièrement les déficits financiers de nombreux domaines de la gestion municipale. Cette manne était devenue tellement indispensable que le service des eaux n'a pas pu bénéficier, pendant les années Chirac et Tibéri, de l'investissement minimum nécessaire à maintenir les installations techniques en bon état malgré le dévouement et la créativité technique des personnels municipaux. La conséquence directe de ce sous-investissement a été l'accroissement des fuites du réseau parisien.

C'est en se basant sur ce niveau élevé des fuites du réseau public et pour remédier à ce problème à peu de frais, qu'au premier janvier 1985, Jacques Chirac (qui a fondé le RPR avec Jacques Monod, P-DG de la Lyonnaise des eaux) débuta le démantèlement du service des eaux en confiant par affermage la distribution et la facturation de l'eau à deux sociétés privées. A la Compagnie des eaux de Paris (CEP), filiale de Veolia, fut attribuée la rive droite et à Eau et Force - Parisienne des eaux (EFPE), filiale de la Lyonnaise des Eaux, fut confiée la rive gauche. Un groupement d'intérêt économique fut rapidement constitué le 22 juin 1985. En fait, c'est la CGE (Compagnie générale des eaux, rachetée par Veolia) qui va gérer ce GIE car elle dispose des moyens

nécessaires, en particulier des fichiers clients. (...)

Plus tard, en 1987, la direction de la propreté et de l'environnement (DPE) est mise en place et remplace l'ancienne direction des services industriels et commerciaux (DSIC). L'ancien service de contrôle des eaux de la Ville de Paris (SCEVP) devient le centre de recherche et de contrôle des eaux de Paris (CRECEP) pendant que les installations techniques et les usines de production d'eau de la Ville de Paris sont privatisées par la création de la Société anonyme de gestion des eaux de Paris (SAGEP). (...)

Les pertes d'emplois publics consécutives à ces nouvelles orientations peuvent être chiffrées à 820.

**Contretemps : quelle est votre analyse du processus de remunicipalisation de l'eau promu par Bertrand Delanoë ?**

Le 5 novembre 2007, le maire de Paris annonçait dans un communiqué de presse qu'il ne renouvelerait pas les délégations de service public concédées le 1er janvier 1985 aux distributeurs privés CEP et EFPE. Il annonçait également qu'il confierait à un opérateur public unique la responsabilité de toute cette chaîne du cycle de l'eau, de la production à la distribution, et que cet opérateur prendrait la forme juridique d'une régie à personnalité morale et à autonomie financière (RPMAF).

Dans l'intérêt des Parisiens et des salariés du service public, il aurait été de loin préférable de confier la gestion de l'eau de Paris à une régie municipale directe, ce qui aurait permis de conserver un service public animé par des agents publics, protégés par un statut de fonctionnaire. Cette option était facile à réaliser, puisqu'il existe encore à Paris un service municipal de l'eau en régie directe, bien antérieur à 1926, qui s'occupe aujourd'hui seulement de l'assainissement au sein de la Direction de l'Eau et de la Propreté (DPE). Cette régie directe aurait donc pu reprendre à son compte l'ensemble des activités du service

de l'eau, de la production à la distribution et à l'assainissement. (...) La mairie de Paris en a décidé autrement. Elle a préféré externaliser l'ensemble du service de l'eau vers une régie municipale à autonomie financière avec du personnel de droit privé, sans garantie statutaire, et avec une précarité de l'emploi bien illustrée par la récente faillite du CRECEP, qui s'est traduite par 84 licenciements.

Avec la mise en place de cette nouvelle régie municipale, le risque majeur qu'encourent les Parisiens et les salariés c'est que cette régie municipale ne soit qu'une coquille vide confiant aux opérateurs privés Veolia, Suez et Saur de nombreuses tâches, sous la forme d'appels d'offres. Grâce à l'absence totale de concurrence dans le domaine de l'eau, cette situation constituerait pour les trois opérateurs privés une véritable manne d'argent public et pourrait s'interpréter comme une contrepartie financière au non-renouvellement des contrats. (...)

La remunicipalisation de l'eau à Paris apparaît donc aujourd'hui comme un coup politique de Bertrand Delanoë. En proposant la « remunicipalisation », juste avant les élections municipales des 9 et 16 mars 2008, il a pris la posture d'un « homme de gauche » soucieux de défendre le service public de l'eau. (...)

**Contretemps : quels enseignements tirer de la comparaison entre le cas parisien et les autres expériences de remunicipalisation de l'eau en France ?**

(...) Sous les mandatures de Bertrand Delanoë de 2001 à 2008, alors que la production et le contrôle de l'eau étaient publics (SAGEP et CRECEP), et que seule la distribution était privée (Veolia et Suez), le prix du m<sup>3</sup> d'eau, fixé par le Conseil de Paris, a progressé de 25,59 % entre le 1er janvier 2001 et le 1er janvier 2010, alors que l'indice des prix à la consommation (Insee) augmentait de 15,75 %.

Entre 2004 et 2011, le prix de l'eau a augmenté en moyenne de 4,78 % par an alors que l'indice des prix à la consommation n'augmentait que de 1,79 % par an. En 8 ans, le prix de l'eau à Paris a augmenté régulièrement 2,66 fois plus vite que la hausse des prix. Voilà qui clôt, au moins temporairement, le mythe de la production de l'eau au service des Parisiens.

Dans un communiqué du 5 novembre 2007, la mairie de Paris a annoncé son désir de revenir à une gestion municipale par un « opéra-

teur public unique » pour « étendre à la distribution la maîtrise que la Ville possède déjà sur la production d'eau ». Mais un peu plus loin dans le communiqué, le fondement libéral de cette « nouvelle » politique apparaît clairement : « Ce service soumis à de fortes exigences de management, tout en sachant mobiliser autant que nécessaire les compétences des entreprises privées. » Cela ressemble très fort à du partenariat public-privé (PPP) dont Bertrand Delanoë s'est déjà fait largement l'apôtre. Malheureusement pour lui, le PPP a déjà échoué partout ailleurs dans le monde car

**"La mairie de Paris a préféré externaliser l'ensemble du service de l'eau vers une régie municipale à autonomie financière avec du personnel de droit privé"**

cette gestion privatisée les bénéfices et fait prendre en charge les surcoûts par le public. (...) Mais alors, pourquoi vouloir remunicipaliser l'eau à Paris ? Faisons un retour en arrière, en janvier 2003, la gauche plurielle en charge de la mairie (PS, PCF, Verts) a externalisé la majeure partie du service public de l'eau, notamment le service de l'assainissement interdépartemental (SAI) et le centre de recherche et de contrôle des eaux de Paris (CRECEP). Il est donc très

difficile de comprendre pourquoi, après avoir cassé son service public, la mairie essaie de le remettre en place quatre ans plus tard.

L'explication politique est pourtant assez simple. Défendre le renouvellement des contrats avec Veolia et Suez est difficilement soutenable pour se faire réélire par le petit peuple de gauche. Créer une coquille vide, publique, sous-traitant la majorité de ses gros travaux au privé, permet de toucher le jackpot des deux côtés : apparaître comme un progressiste de gauche aux élections municipales de 2008, mais demeurer également un partenaire fidèle pour Veolia et Suez en vue de la sponsoring d'une éventuelle candidature à la présidentielle de 2012.

Alors que dans beaucoup de villes de France la remunicipalisation des services de l'eau vise d'abord à améliorer le service rendu aux usagers et à baisser le prix de l'eau, à Paris, cette « remunicipalisation » de l'eau ressemble plus à un coup politique qu'à une volonté réelle d'améliorer le service rendu aux Parisiens.

Par ailleurs, le maire de Paris ne communique pas sur le licenciement des 71 salariés du CRECEP survenu lors de l'intégration du CRECEP dans Eau de Paris : il ne souhaite probablement pas avoir à justifier sa conduite de patron de choc, dans cet aspect volontiers « caché » de la remunicipalisation. à la télévision... ■

Film

## El Gusto

Un film de Safinez Bousbia



La réalisatrice, Safinez Bousbia, native d'Alger, s'est prise de passion pour ces musiciens et chanteurs arabes et juifs d'Algérie dispersés depuis cinquante ans. Ils vivaient à Oran, Constantine ou dans la casbah d'Alger. C'est en

rencontrant l'un d'eux, Mohammed el-Ferkioui, ancien chanteur de chaabi, qu'elle découvre cette musique populaire. En plus d'être chanteur, il était accordéoniste dans un de ces orchestres qui se produisaient dans les bars de la casbah. C'est là, dans ce quartier populaire d'Alger, que se côtoient arabes, juifs, Italiens ou Espagnols qui partagent la musique, les fêtes et mariages au son du chaabi. Celui qui a donné sa consistance à cette musique est une voix, une star de l'époque, Mohammed el-Anka. Enseignant au conservatoire d'Alger, il va définir les règles du chaabi avec l'harmonie des textes et de la musique.

Safinez Bousbia va entreprendre une aventure de huit années d'efforts pour réunir ces musiciens et chanteurs, dispersés depuis 1962 en Algérie et en France. Le film retrace cette longue quête pour retrouver ces voix, ces virtuoses du violon, de l'oud et de darbouka.

Des images d'archives en noir et blanc évoquent cette période de la lutte pour l'indépendance du peuple algérien contre la répression de l'Etat français.

Les retrouvailles vont se faire à Marseille, pour un concert au théâtre du Gymnase et, le succès aidant, un autre à Paris. Nous y voyons Robert Castel, plus connu comme comédien que comme violoniste, fils d'un musicien célèbre du chaabi, Lili Labassi. Il définit cette musique comme arabo-judéo-andalouse : c'est dire la richesse des sons et des voix.

Les 9 et 10 janvier *El Gusto* s'est produit à Paris, au Grand Rex. Ils étaient des milliers à chanter et à danser. Pour ceux qui ont raté cette soirée, le film est encore dans quelques salles, à Paris et en province. N'hésitez pas.

J.-J. M. et M. B. ■

Livre

## La Grandeur Saint-Simon

Jean-Michel Delacomptée, Gallimard, collection L'un et l'autre, 19 euros.



L'auteur, avec brio, à travers la vie et l'œuvre de Saint-Simon, fait revivre une certaine idée de la grandeur incarnée pour lui par ce « petit duc vieillissant » qui s'attela, au crépuscule de sa vie, à accoucher de sa grande œuvre.

Saint-Simon (1675-1755), l'un des narrateurs les plus minutieux et caustiques qu'aient connus Versailles et la cour, l'auteur des fameux *Mémoires*, ouvrage devenu un classique de la littérature et de la langue française du XVIII<sup>e</sup> siècle.

On apprend que Saint-Simon mit près de quarante ans avant de réaliser son projet ébauché en 1694. Il rédigea tout d'abord les notes sur la maison Saint-Simon, achevées en 1739, puis s'attaqua à ses *Mémoires*... à près de 66 ans...

Chez lui, dans sa demeure, partout des tableaux, notamment de Louis XIII (son modèle de souverain). Aucun tableau de lui-même. Curieux pour un homme qui passa la fin de sa vie à décrire l'âme royale en sa majesté, celle de Louis XIV et de sa cour.

Saint-Simon avait une piètre opinion du Roi-Soleil. Contrairement aux idées reçues, il ne lui reconnut les qualités de souverain que quelques temps avant sa mort. F. L. ■

**INFORMATIONS OUVRIÈRES**  
**Tribune libre de la lutte des classes,**  
**hebdomadaire du POI.** Dans le cadre  
de sa tribune libre, *Informations ouvrières*,  
fondé par Pierre Lambert, offre la possibilité  
de s'exprimer librement à tout groupement

ou formation politique qui entend sincèrement  
combattre pour l'émancipation des travailleurs.  
Cela sous leur propre responsabilité.  
L'hebdomadaire est édité par l'association  
(loi 1901) Informations ouvrières.  
Daniel Gluckstein, directeur de la publication.

• **Rédacteur en chef :** Lucien Gauthier.  
• **Siège :** 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris.  
• **Imprimerie :** Rotinfed 2000, Paris.  
• **Tirage :** 20 000 exemplaires.  
• **Commission paritaire :** 0909 C85 410.  
• **ISSN :** 0813 9500.

• **Rédaction :** *Informations ouvrières*,  
87, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
CS 30016 - 75479, Paris CEDEX 10.  
Tél. : 01 48 01 89 23.  
Fax : 01 48 01 89 29.  
E-mail : informations-ouvrieres@fr.oleane.com

• **Administration-abonnements :**  
Maïté Dayan.  
Tél. : 01 48 01 88 22 ;  
01 48 01 88 41.  
E-mail : diffusion-io@fr.oleane.com  
• **Dépôt légal :** à publication.

**L'HUMEUR**  
de Michel Sérac

**“Management  
par la terreur”**

Elle avait 48 ans ; compétente dans son travail, elle était avenante, coquette, et belle. Elle s'est enfermée dans son bureau, et s'est jetée par la fenêtre. Le commandant de police, les inspecteurs et médecins du travail, la Sécurité sociale témoignent : « harcèlement avéré », « pathogène » de la victime, et de maints autres employés. Non, ce n'est pas France Télécom privatisée, c'est une école. Une école privée de la chambre patronale d'Amiens, où les dirigeants, sans doute, appliquent à leurs propres employés les doctrines de « management par la terreur ». Au même moment, l'ex-DRH de l'Oréal, M. Chatel, ministre, veut donner les pleins pouvoirs de *management* aux chefs d'établissement de l'école publique, en brisant le statut des enseignants, établi en 1945 et 1950. « Pendant longtemps, la mission essentielle de l'enseignant a été de transmettre le savoir. Or le monde a changé, dit-il, l'école aussi. » La transformation de la culture en ignorance est à coup sûr un grand changement, qui suppose des gardes-chiourme à l'école publique. Quelle est la position de M. Peillon, délégué pour l'enseignement de M. Hollande, sur ce renforcement des pouvoirs des chefs à l'école ? Il veille à n'en dire mot. Mais quant aux missions des enseignants, lui aussi veut les changer, par « une loi à l'automne », qui bouleverserait les décrets de 1950, décrets dont les syndicats enseignants, unis, exigent pourtant le maintien... Quoiqu'il arrive aux élections, les défenseurs de l'enseignement républicain doivent se préparer à d'âpres batailles.



DR **Ça roule pour eux**

**E**n Europe, mais pas seulement, la vente de véhicules automobiles chute du fait de la « crise ». C'est particulièrement vrai pour les véhicules de petite taille. Il s'agit là d'une expression plus générale du fait que la situation économique de très nombreuses personnes les pousse à renoncer à une série d'achats. Tandis que les grands groupes automobiles annoncent, comme conséquence de la crise, de nouveaux plans de restructuration avec, à la clé, des vagues de licenciements, une entreprise automobile, elle, ne connaît pas la crise. Il s'agit de Rolls Royce. Durant l'année 2011, Rolls Royce a réalisé son plus haut chiffre d'affaires et vendu son plus grand nombre de voitures jamais réalisés. Il s'agit des chiffres les plus élevés de Rolls Royce depuis sa fondation en 1906. Les voitures Rolls Royce sont des voitures de luxe faites à la main, sur commande. Elles sont réservées à une toute petite minorité. Mais une minorité qui s'en sort bien et qui, elle non plus, ne connaît pas la crise, au contraire. Cette petite minorité s'est enrichie depuis l'éclatement de la crise de 2008-2009. Précisons que le prix d'une Rolls Royce est d'environ 350 000 euros. Le prix d'une maison ou vingt ans de salaire au SMIC. ■



**Faites-le savoir**



Photo AFP

**Contrôle**

**L**e président de la société PIP, Jean-Claude Mas, mis en cause dans l'affaire des prothèses mammaires, a été placé en garde à vue. Tout le monde se déchaîne contre lui. D'évidence, le personnage n'est pas recommandable. Il a reconnu lui-même avoir fraudé, car le gel qu'il mettait dans les prothèses était un gel industriel qui lui faisait faire une économie d'un euro par prothèse, soit un million d'euros supplémentaires (1). Mais il est une question que l'on tend à évacuer : celle du contrôle des autorités sanitaires de l'Etat. Il n'y en a pas pour ce type de produit. Le seul contrôle est celui de l'entreprise elle-même qui s'adresse à un organisme privé qu'elle rétribue. Dans le cas de PIP, c'est une société privée allemande, TÜV, qui en était chargée, prévenant quinze jours à l'avance le chef de l'entreprise de la date de la venue des contrôleurs. Mais l'avocat de la société TÜV précise : « TÜV n'est pas chargé de contrôler le produit fini, en l'espèce les prothèses mammaires, ni de détecter les fraudes. Sa mission était de contrôler le dossier de conception du produit. Par exemple, TÜV vérifie que la balance servant à peser le gel de silicone a bien été tarée ; mais il ne saisit pas un échantillon de gel pour contrôler sa composition », (*Le Figaro*, 26 janvier). 30 000 femmes en France paient chèrement l'absence de contrôle par l'Etat.

Lucien Gauthier ■

(1) L'hebdomadaire *Tout est à nous*, organe du NPA et prétendu féministe, publie dans son numéro 130 un petit dessin « ironique » où il est dit : « 2012 sera une année à risque pour toutes les bimbo-siliconées. » Dans le dessin, on voit un chirurgien dans un bloc opératoire s'adresser à une jeune femme : « Vous allez perdre votre triple 95A. » Drôle ? Non. Simplement ignoble !

**C'est pourtant vrai !**



Les banques américaines prennent les parts de marché aux banques européennes. Le 13 janvier, la banque JPMorgan Chase annonce une envolée de 73 % de ses crédits commerciaux. Morgan Stanley, quant à elle, annonce 40 % d'augmentation de son activité de courtage.

**Entendu, vu, lu**  
**L'EXPRESS**

(18 janvier)  
**« Il faut peut-être ponctionner les plus aisés des retraités, ces chanceux des Trente Glorieuses qui peuvent bien rendre de l'argent à leurs enfants, puisqu'ils n'ont pas su leur laisser un pays en ordre. Il est sans doute urgent de pressurer la fonction publique, tout à fait capable d'ajouter enfin la productivité au dévouement. (...) Il est nécessaire, pour finir, de ne plus verser d'allocations à ceux qui disent y avoir droit, mais de les réserver à ceux qui en ont besoin, et donc de trier sans pitié les premiers des seconds. Tout cela fera mal, tout cela fera crier. Le prochain président aura le choix entre l'impopularité et l'inefficacité. Dans ces conditions, qui veut le poste ? Vraiment ? »**

D. H. ■

**On a regardé**

**La liste de Schindler**

Film de Steven Spielberg, 1994, France 3, 19 janvier.

**L**a barbarie, qui est aujourd'hui de retour, a une histoire. Quand Oskar Schindler aperçoit sur une charrette qui roule vers un four crématoire le cadavre d'une petite fille en robe rouge (seule tache de couleur dans ce film en noir et blanc), sa vie bascule. Jusque-là, l'industriel allemand sans scrupules, le catholique pratiquant, le nazi épicurien et jovial, profitait de la guerre. Il fabriquait des batteries de cuisine pour la Wehrmacht, dans le ghetto de Cracovie (salut au petit Polanski !). Et il assistait indifférent à l'élimination des forces productives en trop. La liquidation du ghetto le chagrine car son usine de casseroles ne tourne plus... Et puis, avec la mort de la petite en rouge, le voilà rédimé. Quand ses ouvriers sont transférés à Auschwitz, il achète 1 100 juifs « essentiels » (qualifiés), dont il fait dresser la liste : c'est « la liste de Schindler ». Toute sa fortune, facilement amassée, y passe. Naïf *happy end* hollywoodien : un aimable médecin SS sélectionne ses patients en questionnant gentiment les dames... Dans la chambre à gaz le zyk-lon B est remplacé par de l'eau chaude... La nouvelle usine de Schindler produit des obus qui ne peuvent pas exploser, et on y respecte le shabbat, devant les SS ébahis... Claude Lanzmann a reproché à Spielberg d'avoir voulu représenter ce qui n'est pas représentable : la Shoah. Lui, il a filmé ce qui est filmable : les soldats de Tsahal qui plastronnent après leurs glorieux exploits contre les civils palestiniens. Plutôt Spielberg ! Plutôt la vie !

**INFORMATIONS OUVRIÈRES**

**CHOISISSEZ VOTRE FORMULE**

Dans tous les cas, remplir lisiblement et en lettres majuscules vos nom, prénom et adresse

Par prélèvement mensuel : 5,80 euros (  9,50 euros pour les plis clos)  
(datez et signez l'autorisation de prélèvement ci-contre en joignant un relevé d'identité bancaire ou postal)

OU :

5 numéros "découverte" : 7 euros •  12 numéros : 17 euros •  4 mois (17 numéros) : 24 euros  
 6 mois (25 numéros) : 33 euros •  1 an (51 numéros) : 65 euros •  1 an, pli clos : 110 euros

Comité : ..... Département : .....

Nom, prénom : .....

N° : ..... Rue, bd, ave., etc. : ..... Nom de la voie : .....

Code postal : ..... Ville : .....

**ET TOUJOURS...**

**12 numéros : 10 euros pour tout premier abonnement**

Bulletin à renvoyer à : *Informations ouvrières*, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016, 75479 Paris Cedex 10. Chèque à l'ordre d'*Informations ouvrières*

**Autorisation de prélèvement**

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer les prélèvements chaque fin de mois de 5,80 euros présentés par *Informations ouvrières*. Je pourrai suspendre à tout moment ces prélèvements par simple lettre.

Date : .....  
Signature (obligatoire) :



**IMPORTANT :** n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, de dater et signer votre autorisation de prélèvement.

Numéro national émetteur : 442543